

Ecole supérieure domaine social Valais

Prévenir le harcèlement en UAPE



Formation EDE / Mariéthoz Nicolas
Référénte thématique : Carole Barby
Formation PT avec activité professionnelle
Promotion 2014 année académique 2016-2017

Sion, octobre 2016

Résumé

Le harcèlement entre pairs représente l'une des formes de violence la plus répandue dans les écoles. Il n'est pas une problématique nouvelle ou isolée, c'est un phénomène qui touche tout le monde. Il cause le mal-être chez l'enfant et parfois l'issue peut avoir d'irréparables conséquences.

Par ce travail de recherche, j'aimerais contribuer à dénoncer ce phénomène et permettre aux professionnels de déceler les signaux d'alerte. Je souhaiterais transmettre des pistes d'action et de sensibilisation qui aideraient au travail de prévention en UAPE, et ce afin de mettre un terme à ce genre de comportement.

Mots-clés

Préadolescence – Harcèlement – Cyber-harcèlement – Prévention – UAPE

Remerciements

J'adresse mes remerciements aux personnes qui ont contribué, par leur écoute et leur accueil, à rendre la réalisation de ce travail enrichissante et intéressante.

Je remercie Madame Carole Barby. En tant que référente thématique, elle m'a guidé dans ce travail et m'a aidé à trouver les solutions pour avancer.

Je remercie Monsieur Xavier Pitteloud, référent méthodologique, pour ses conseils et la disponibilité qu'il accorde aux étudiants.

Un remerciement spécial à Madame T. et Monsieur R., qui se reconnaîtront. Ils ont eu l'amabilité de partager leur expérience en répondant à mes interviews.

Je souhaite également remercier Monique Mariéthoz, ma maman, pour les relectures de mon travail.

Enfin, je remercie mon entourage et ma famille pour leur soutien, leur patience et leur compréhension.

Avertissement

Les opinions émises dans ce document n'engagent que leur auteur.

Dans ce travail, le terme EDE désigne aussi bien éducateur de l'enfance qu'éducatrice de l'enfance. Pour faciliter la lecture, le masculin est utilisé.

Illustration

Affiche de l'atelier parental « Élever nos Enfants avec Bienveillance » de l'association Mains d'Œuvres

Table des matières

1	Introduction	1
1.1	Cadre de recherche.....	1
1.1.1	Illustration	1
1.1.2	Thématique traitée	2
1.1.3	Motivations personnelles et professionnelles	2
1.2	Problématique	3
1.2.1	Question de départ	3
1.2.2	Limites posées à la recherche	3
1.2.3	Objectifs de la recherche sur le terrain	3
1.3	Cadre et concepts théoriques	4
1.3.1	Comportements socio-affectifs du préadolescent	4
1.3.2	Qu'est-ce que le harcèlement ?	5
1.3.3	Qu'est-ce que le cyber-harcèlement ?	5
1.3.4	Qu'est-ce que la prévention?	6
1.3.5	Quelles en sont les conséquences?	7
1.4	Cadre d'analyse	7
1.4.1	Terrain de recherche et échantillonnage retenu	7
1.4.2	Méthodes de recherche	8
1.4.3	Méthodes de recueil des données et résultats de l'enquête	8
2	Développement	10
2.1	Les Conséquences.....	10
2.1.1	Conséquences pour les victimes	10
2.1.2	Conséquences pour les harceleurs	12
2.1.3	Conséquences pour les témoins	13
2.1.4	Conséquences pour l'établissement scolaire	14
2.2	Comment prévenir et intervenir ?	14
2.2.1	La prévention en milieu scolaire	14
2.2.2	Actions de prévention prometteuses à l'étranger	16
2.2.3	En Suisse	18
2.3	Point de vue de professionnels de l'enfance en UAPE	21
3	Conclusion	25
3.1	Résumé et synthèse des données traitées	25
3.2	Analyse et discussion des résultats obtenus.....	26
3.3	Limites du travail	28
3.4	Perspectives et pistes d'actions professionnelles	29
3.5	Remarques finales	29
4	Table des références	30

Table des annexes

Annexe I :	Grille d'entretien
Annexes II :	Extraits des entretiens
Annexes III :	Tableau d'analyse des entretiens
Annexes IV :	Exemple de charte

1 Introduction

1.1 Cadre de recherche

1.1.1 Illustration

Le harcèlement entre pairs constitue l'une des formes de violence la plus répandue et étudiée dans les établissements scolaires (Debarbieux, 2011, p. 6). Il trouve son origine dans le terme anglo-saxon « school-bullying ».

L'intérêt scientifique envers le problème du harcèlement des enfants et ses effets négatifs à court et long terme a émergé à la suite du suicide de trois garçons norvégiens, largement rapporté par la presse à la fin des années 1970 lorsqu'Olweus, professeur en psychologie à l'université de Bergen, mène la première enquête en Norvège sur le harcèlement entre pairs. Les résultats de cette étude font état de chiffres alarmants : près de 15% des élèves se trouveraient impliqués dans des cas de harcèlement au cours de leur scolarité.

Durant les années 1980-1990, plusieurs autres pays s'intéressent à cette problématique de société. Le Japon, suite à une vague de suicide d'enfants, prend conscience de ce phénomène et le nomme « ijime », le Canada, les Etats-Unis, l'Irlande, l'Australie et les Pays-Bas se saisissent également du problème. Dernièrement, les autorités chinoises de l'éducation ont lancé une grosse campagne de sensibilisation et de lutte contre le harcèlement scolaire (Revue Résonances, 2016, p. 45). Une étude sur la violence, menée par le Professeur P. Pinheiro en 2006, démontre bien que le harcèlement doit être perçu comme un problème mondial.

Le harcèlement n'est pas une problématique nouvelle ou isolée, c'est un phénomène qui touche tout le monde. En Suisse, par exemple, une étude a été menée en 2012 dans le canton du Valais auprès de plusieurs établissements scolaires primaires. Lors de cette enquête, plus de 4'000 élèves ont été interrogés : 5% à 10% d'entre eux ont déclaré être ou avoir été victimes de harcèlement, ce qui représente 1 enfant par classe (IUKB & HEPVS, 2012). En France également, une étude réalisée en 2011 auprès des écoles correspondant au degré primaire suisse a révélé qu'environ 11,7% des élèves étaient victimes de harcèlement (Debarbieux, 2011).

Actuellement il ne se passe pas une semaine sans que les médias n'abordent ce thème. Alors que l'école devrait être un lieu où les enfants apprennent et grandissent ensemble, elle devient pour certains un cauchemar et un enfer. Les victimes de harcèlement subissent au quotidien des insultes, des coups et menaces d'autres élèves. La honte et bien souvent la peur empêchent ces enfants harcelés de parler et d'appeler à l'aide et ils préfèrent donc garder le silence. Dans certains cas les plus graves, le harcèlement peut mener la victime au suicide.

Aujourd'hui, l'émergence des nouvelles technologies permet aux harceleurs d'imposer une nouvelle forme d'intimidation, c'est le cyber-harcèlement. Selon une récente enquête Suisse, 98% des jeunes âgés entre 12 et 19 ans possèdent un smartphone et 100% des foyers seraient équipés d'un ordinateur (James, 2014). Les réseaux sociaux et applications de communication pour Smartphone sont des outils qui donnent de nouvelles possibilités de harcèlement. L'utilisation de ces outils est perverse. L'ordinateur ou le Smartphone donne la possibilité au harceleur d'agir sous le couvert de l'anonymat mais également de poursuivre son harcèlement 24 heures sur 24 tranquillement depuis chez lui.

1.1.2 Thématique traitée

Je travaille actuellement dans une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) en tant qu'éducateur en formation.

Je suis témoin au quotidien des relations qui s'entretiennent entre enfants dont certaines sont violentes et parfois répétées sur le même enfant. Trop souvent je me demande quelle est la meilleure manière d'agir ? Comment s'occuper et prendre efficacement en charge le jeune harcelé et quelles mesures prendre pour stopper le ou les harceleurs ?

De ce fait, je souhaite effectuer mon travail de recherche sur la thématique du harcèlement entre enfants. Cela me permettra de mieux comprendre ce phénomène de société et m'aidera à me positionner plus facilement et plus efficacement face à ces comportements de harcèlement.

1.1.3 Motivations personnelles et professionnelles

Le reportage de la RTS, pour l'émission Temps-Présent du 14 janvier 2016 « L'école, cet enfer » m'a profondément touché. Ce documentaire m'a fait prendre conscience de l'ampleur de ce problème.

Comme mentionné dans une étude récente, aujourd'hui ce sont 5% à 10% des enfants scolarisés qui sont victimes de harcèlement. Cela représente 1 à 2 élèves par classe. (Moody, Pignet, Barby, Jaffe, 2013, p.4). Magali Rochat nous informe qu'ils sont 60'000 enfants en Suisse harcelés au quotidien qui risquent de tomber dans la dépression, de décrocher à l'école et voir pour certains, de faire le choix de se suicider. (M.Rochat, RTS Infos, 19.30 du 8 fév.2016). Je trouve ces chiffres alarmants et inquiétants.

Comme bon nombre d'enfants scolarisés, il m'est arrivé étant enfant, de me faire insulter, bousculer volontairement ou rabaisser. J'ai personnellement eu de la chance car cela n'a pas duré ou ne s'est produit qu'occasionnellement. D'autres enfants n'ont pas cette chance et subissent les assauts répétés d'autres enfants tout au long de l'année.

Par ce travail de recherche, je souhaite contribuer à mettre en évidence ce phénomène et peut-être ainsi apporter aux professionnels de l'enfance de l'information sur le sujet ainsi que des pistes de réflexions sur les manières de diffuser le message de prévention.

1.2 Problématique

1.2.1 Question de départ

Lorsque je fais un lien entre ce qui se passe sur le terrain dans les relations entre les enfants et la réalité de notre métier d'éducateur avec les difficultés du nombre d'enfant accueillis et le peu de temps à disposition pour faire des interventions pédagogiques, je me rends compte qu'il n'est pas évident de sensibiliser les enfants à certaines problématiques qui les touchent directement, le harcèlement entre pairs en faisant partie.

Comme mentionné ci-dessus, les ressources de temps et de personnel sont limitées. Les écoliers entrent dans nos locaux à 11h30 et en repartent à 13h15. Cela nous laisse 1heure $\frac{3}{4}$ de prise en charge et nous sommes 3 éducateurs/trices de l'enfance (EDE) à être présents sur le groupe pour une quarantaine d'enfants.

Je me demande comment intervenir avec une action de prévention ciblée sur ces jeunes préadolescents. Je me pose donc la question : **Quel travail de prévention et de sensibilisation de type secondaire sur le thème du harcèlement peut-il être fait au sein des UAPE, auprès des enfants âgés de 10 à 12 ans ?**

1.2.2 Limites posées à la recherche

Mes recherches sur le harcèlement entre pairs cibleront donc uniquement les élèves âgés entre 10 et 12 ans et je limiterai mon enquête aux structures d'accueil type UAPE existantes en Suisse.

1.2.3 Objectifs de la recherche sur le terrain

D'un point de vue personnel, toutes ces recherches me permettront d'améliorer mes connaissances sur le sujet. Je serai plus au clair sur les spécificités du harcèlement et du cyber-harcèlement. Je constaterai peut-être des lacunes ou des faiblesses dans le travail qui est fait en matière de prévention auprès des élèves. J'emmagasinerai de nouvelles informations qui me permettront de mieux me positionner et agir face à ce phénomène.

Par ce travail, je cherche à :

- Définir et comprendre ce qu'est le harcèlement entre pairs et le cyber-harcèlement.
- Définir les conséquences de ce phénomène.
- Définir ce qu'est la prévention et se rendre compte de ce qui est déjà fait sur le terrain.
- Me référer à des actions de prévention qui ont déjà été menées et dont l'efficacité a été évaluée.
- Identifier les manques et les besoins des professionnels de l'enfance.
- Identifier les enjeux positifs d'une intervention pédagogique.
- Découvrir les possibilités offertes aux éducateurs/trices de l'enfance pour prévenir le harcèlement.
- Déceler et définir des pistes pour remédier et mettre fin au harcèlement.

Au final, grâce à mon travail de recherche, j'aimerais informer d'avantage les professionnels de l'enfance de ce phénomène afin d'améliorer leur positionnement face à ce type de comportement.

J'aimerais contribuer à dénoncer ainsi qu'à mettre en évidence ce phénomène et permettre aux professionnels de déceler les signaux d'alerte.

Dans l'absolu, je souhaiterais transmettre des pistes de réflexion et des hypothèses d'action qui aideront à organiser le travail de prévention qui pourrait être fait en UAPE, et ce afin de mettre un terme à ce genre de comportement.

1.3 Cadre et concepts théoriques

Afin d'élaborer mon travail de recherche, j'aborderai et analyserai ce thème d'un point de vue psychosocial. Je vais m'intéresser aux influences du psychisme sur les relations que nous entretenons avec autrui.

1.3.1 Comportements socio-affectifs du préadolescent

Durant les années scolaires, la plus grande transformation observée dans les relations sociales de l'enfant est l'importance grandissante du groupe des pairs. Les pairs, en particulier les amis intimes, occupent tout le temps des enfants. (Bee et Boyd, 2011, p.222)

Parfois les enfants peuvent se montrer violents et peuvent faire preuve d'une agressivité verbale et physique importante. Selon Underwood, Coie et Herbsman (1992), le recours à l'agressivité physique diminue durant les années préscolaires, alors que le recours à l'agressivité verbale augmente. Cette tendance se poursuit à l'âge scolaire : la fréquence des agressions physiques et des querelles diminue encore, en même temps qu'augmente le recours à l'insulte et aux remarques désobligeantes visant à porter atteinte à l'estime de soi d'un autre enfant plutôt qu'à son intégrité physique (Bee et Boyd, 2011, p.224).

Je parlerai des enfants concernés et touchés par cette agressivité répétée. Qu'ils soient harceleurs ou victimes, je traiterai des conséquences du harcèlement, du mal-être qu'il occasionne chez les enfants harcelés. Ariane Bilheran, docteur en psychopathologie, explique que de tels comportements suscitent et entretiennent chez l'individu un état de terreur (A. Bilheran, 2006, p.7).

1.3.2 Qu'est-ce que le harcèlement ?

Le chercheur de référence en la matière est Dan Olweus, professeur de psychologie en Norvège. C'est dans la fin des années 70' qu'il entama des travaux de recherche sur ce phénomène. Selon lui, un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est exposé, de manière répétée et à long terme, à des actions négatives de la part d'un ou de plusieurs élèves (Olweus, 1999, p. 20). Une action est qualifiée de négative lorsqu'une personne tente ou parvient à porter préjudice ou infliger une souffrance à autrui avec intention (Olweus, 1999, p. 20). Olweus parle aussi d'une disproportion des forces entre la victime et l'agresseur. Par la suite, plusieurs chercheurs, tels que Roland (cité dans Blaya, 2006, p. 24) Smith (cité dans Blaya, 2006, p. 24), Debarbieux (2008, p. 43) ou encore Lucia (2014, p. 2) ont élaboré leur propre définition du harcèlement. Je constate que leurs définitions rejoignent, en d'autres termes, la définition initialement développée par D. Olweus (1999). Tous relèvent des critères similaires :

- La volonté de l'agresseur de nuire à autrui
- L'aspect répétitif et à long terme de ces violences
- Le déséquilibre des forces
- Une relation triangulaire (Harceleur(s)-Victime(s)-Témoins)

Ainsi, je retiendrais donc la définition du harcèlement comme une forme de violence qui se caractérise par de la violence physique, verbale et/ou psychologique. Ces attaques sont répétées, perdurent dans le temps et ont pour but de nuire à la personne visée. Elles sont commises par un individu isolé ou par un groupe d'individus envers une personne ou un groupe étant dans l'incapacité de se défendre.

1.3.3 Qu'est-ce que le cyber-harcèlement ?

Selon E. Debarbieux (2011), le cyber-harcèlement, en terme anglo-saxon « cyberbullying », est considéré comme une forme de harcèlement. Définie en 2003 par B.Belsey, professeur canadien, la cyber-intimidation est l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (comme l'e-mail, le téléphone portable, les SMS, la messagerie instantanée, les pages Web personnelles...) pour adopter délibérément, répétitivement et de manière agressive un comportement à l'égard d'un individu ou d'un groupe avec l'intention de provoquer des dommages à autrui (cité dans Bellon & Gardette, 2013, p. 18). Différentes définitions ont été proposées par la suite par d'autres chercheurs comme Smith (2008, cité dans Bellon et Gardette, 2013, p. 18) Debarbieux (2011, p. 7) ou Lucia (2014, p. 8), mais toutes rejoignent la définition précitée.

Pour qualifier un acte comme étant du cyber-harcèlement, le chercheur Vandebosch énumère cinq critères :

- Avoir l'intention de blesser
- Faire partie d'un modèle répétitif d'actions négatives en ligne et hors ligne
- Se manifester dans une relation caractérisée par un déséquilibre des forces évalué en fonction de critères de la vie réelle (force physique, âge...) et/ou de critères du cyberspace
- Apparaître dans le contexte de groupes sociaux (hors ligne) existants
- Être orienté vers un individu

(Vandebosch, 2008, cité dans Walrave, Demoulin, Heiman & Van der Perre, 2009, p. 23 – 24)

En étudiant ces critères, je constate que la seule différence apparente entre le harcèlement entre pairs et le cyber-harcèlement est le moyen utilisé pour faire du tort. En effet, les critères tels que le caractère intentionnel de nuire, la répétition des faits et le déséquilibre des forces sont des critères que l'on retrouve dans un cas de harcèlement entre pairs.

Je définis donc pour ce travail de recherche, le cyber-harcèlement comme étant l'extension du harcèlement entre pairs via les nouvelles technologies de l'information et la communication.

1.3.4 Qu'est-ce que la prévention ?

Lorsque l'on parle de prévention sociale, il est d'usage d'identifier trois types de prévention qui vont s'articuler en fonction des personnes, des groupes de personnes, des espaces et/ou des situations auxquels s'adresse l'action préventive (Jendly, 2013, p. 34). En premier lieu, la prévention primaire ou universelle fait mention de stratégies et de mesures destinées à l'ensemble de la population, sans distinction entre les degrés de risque ou de menaces que peuvent représenter les individus qui la composent (Meili, 2006, p. 8) Ce type de prévention ne fait pas de distinction entre les individus, son but étant d'éviter l'apparition d'une problématique.

La prévention secondaire ou sélective vise plutôt des groupes d'individus considérés comme étant particulièrement vulnérables aux risques, tant du passage à l'acte que de victimisation (Jendly, 2013, p. 35).

Enfin la prévention tertiaire s'adresse à des individus identifiés qui sont soit des personnes ayant déjà commis un acte contraire aux normes, soit ayant déjà été victimisées (Meili, 2006, p.8). La prévention a pour but de réduire les risques de récurrence, d'atténuer les traumatismes et de diminuer les risques d'une nouvelle victimisation. Meili explique que la prévention a pour objectif d'empêcher l'adoption de comportements à risque ou d'atténuer leurs incidences négatives (2006, p.8).

Au sein des structures d'accueil, les professionnels de l'enfance ont un rôle à jouer en tant qu'agents de prévention primaire. Notre travail consiste à lutter contre des risques avant l'apparition de tout problème, risques en termes de conduite individuelle, d'environnement ou encore de risque sociétal (Pierre-Alain Luthi).

Selon Pierre-Alain Luthi, doctorant dans l'équipe Mimésis et Formation à l'université de Genève, le synonyme de la prévention secondaire pourrait être le mot dépistage. La prévention secondaire cherche à révéler une atteinte pour prévenir une maladie ou un désordre psychologique ou social.

Je pense qu'à ce niveau-là également, le professionnel de l'enfance joue un rôle important. Leur parler des risques et des conséquences des comportements de harcèlement leur permettra d'être sensibilisés à cette problématique. Cela pourrait éviter de lourdes prises en charge à venir.

Dans le cadre de mon travail de recherche, je vais m'intéresser au travail de prévention de type secondaire. Elle ciblera les enfants se trouvant dans la tranche d'âge des 10-12 ans fréquentant les UAPE. Comme démontré par les résultats de l'enquête réalisée par Debarbieux (2011) c'est un âge où les enfants sont plus confrontés aux situations de harcèlement.

1.3.5 Quelles en sont les conséquences?

Les conséquences du harcèlement prennent une forme physique, psychologique ou psychosomatique. La faible estime de soi, l'anxiété et la dépression sont les conséquences les plus observées. Ces dernières peuvent avoir un impact direct sur la scolarité de la victime.

Du point de vue physique et psychologique, les conséquences peuvent se traduire par des maux d'ordre psychosomatique, de l'humeur, un sentiment d'impuissance, l'isolement, un sentiment de honte, de l'automutilation, de la dépression menant la victime parfois jusqu'au suicide (Ansermet & Jaffé, 2013, p. 20 ; Debarbieux, 2008, p. 44 et Alsaker, 2014, p. 14). Il est important de parler des conséquences de ce phénomène afin de comprendre la souffrance de la victime. Les conséquences liées au cyber-harcèlement sont identiques que pour le harcèlement ordinaire. Je vais également évoquer les conséquences pour les agresseurs, les témoins ainsi que pour le climat scolaire en général.

1.4 Cadre d'analyse

1.4.1 Terrain de recherche et échantillonnage retenu

Ce sont les unités d'accueil pour écoliers (UAPE) et les enfants âgés de 10 à 12 ans qui les fréquentent qui formeront mon terrain de recherche. La prévention du harcèlement ne sera peut-être pas la même à l'UAPE qu'à l'école car le contexte est un peu différent.

Afin d'élaborer ce travail, je commencerai mes recherches sur Internet pour m'informer d'avantage sur le sujet du harcèlement entre pairs, du cyber-harcèlement et me rendre compte globalement de ce qui se fait en Suisse et Suisse-Romande en terme de travail de prévention du harcèlement à l'école.

Je m'informerai de ce que l'école met en place dans ce sens et me renseignerai sur la prévention cantonale ou fédérale qui est faite, s'il y a.

Je consulterai ensuite des bases de données telle que RERO, Cairn-info, ScienceDirect, Persée, Erudit Revued et Revue.org afin d'élaborer une base solide d'ouvrages et d'articles écrits par des spécialistes du domaine.

Je trouverai à la bibliothèque et à la médiathèque des ouvrages d'auteurs, chercheurs, spécialistes du domaine comme Bellon et Gardette, Olweus, Debarbieux, Salmivalli, Blaya ou Meili.

Je m'appuierai également sur des articles de revues spécialisées, sur des émissions de télévision qui traitent du sujet.

Je trouverai des informations et des données dans une étude récente, menée par la HEP-VS et l'IUKB en 2013, auprès de plus de 4000 enfants dans diverses écoles primaires en Valais.

Afin d'étayer mes recherches, je souhaite interviewer quelques responsables de structures d'unités d'accueil pour écoliers afin de mieux cerner les besoins et les lacunes qu'il y aurait en termes de prévention secondaire. Je veux avoir leur avis au sujet des dynamiques de groupes en UAPE et que ces personnes puissent me faire part de leurs observations sur les relations qu'entretiennent les préadolescents avec leurs pairs.

1.4.2 Méthodes de recherche

J'adopterai pour ce travail, une approche de type qualitative. Mes principaux instruments de recherche sont l'étude documentaire et des entretiens auprès de professionnels de l'enfance qui pourront me permettre d'accéder à leurs représentations du sujet.

Je vais établir un fil conducteur dans mon travail puis trier et analyser toute l'information extraite des ouvrages. Je placerais des fiches de différentes couleurs que j'aurai attribuées à chaque thème ou concept théorique. Je classerai les documents que j'imprimerai ou que je photocopierai dans un classeur aux séparations de couleurs correspondantes aux thématiques.

Je prendrai des notes des émissions de radio et de télévision que je visionnerai. J'analyserai et classerai le contenu des interviews par concept théorique et par mots clef.

1.4.3 Méthodes de recueil des données et résultats de l'enquête

Une fois les recherches bibliographiques établies, j'ai lu les ouvrages que j'estimais nécessaires à mon travail. Au fur et à mesure de mes lectures, je sélectionnais les informations importantes et les indiquais sur des marques-pages de couleurs correspondantes à mes concepts théoriques.

Afin de mener mes recherches sur le terrain, j'ai contacté par e-mail les personnes que je désirais interviewer. C'est ainsi que j'ai rencontré deux responsables de structure d'accueil infantine. Ces entretiens ont été réalisés grâce à une grille de questions (*Annexe I*).

Les interviews effectuées, j'ai retranscrit chaque entretien (*Annexe II*) à l'aide d'un dictaphone. Ensuite j'ai regroupé les données les plus pertinentes de chaque entretien et j'ai identifié les points convergents et divergents.

Globalement, les réponses à mes questions et les propos avancés par mes interlocuteurs étaient relativement concordants et m'ont donné satisfaction. Une grille récapitulative des résultats de mon analyse se trouve en annexe (*Annexe III*).

2 Développement

Afin de prendre conscience de l'importance et de la nécessité d'appliquer des mesures de prévention du harcèlement auprès des jeunes, je pense qu'il est essentiel de parler dans un premier temps, des effets néfastes et des dégâts que cause ce phénomène de harcèlements sur les individus.

Dans un deuxième temps, je vais évoquer les programmes et les actions de préventions qui ont été menés avec succès, à l'étranger d'abord et en Suisse ensuite. Et enfin je vais rencontrer des responsables de structure de type UAPE afin d'entendre leur point de vue sur cette problématique et avoir une idée objective de la situation sur le terrain.

2.1 Les Conséquences

L'école est le lieu où l'on transmet à chaque élève, un savoir et des valeurs. Chaque cycle d'enseignement accompagne la construction de l'identité et de la personnalité de l'enfant.

Pourtant, cette construction peut être gravement menacée par le harcèlement à l'école. Ce type de violence entraîne très souvent des séquelles graves chez la victime, l'agresseur ou le témoin, pouvant aller d'états anxieux ou dépressifs à des troubles du comportement, en passant par l'échec scolaire.

Chacun des acteurs du harcèlement – la victime, l'agresseur, le témoin – est exposé à de multiples conséquences à court, moyen ou long terme.

2.1.1 Conséquences pour les victimes

Selon Frédérique Saint-Pierre, professeur à l'université de Montréal, la honte est l'un des premiers sentiments éprouvés par la victime de harcèlement. Le harceleur va en effet, chercher à humilier la victime et généralement devant un groupe de témoins. C'est ce sentiment de honte que la victime ressent qui va l'empêcher de dénoncer son agresseur. La victime ne souhaite pas que tout le monde sache ce qui s'est passé et va garder ce sentiment secret. Cela peut l'amener à tomber dans un état dépressif (2013, p. 42).

Lors du harcèlement, l'agresseur s'appuie sur les défauts de comportement, les traits de la personnalité et les caractéristiques physiques de sa victime.

D'un point de vue psychologique, Saint-Pierre explique que la victime pense que c'est de sa faute et elle en vient à se sentir coupable de ce qu'elle est ; elle ne dénonce pas la situation puisqu'elle se sent responsable de ce qui lui arrive. La victime, malgré des tentatives pour déjouer les actes de son agresseur, n'arrive pas à stopper le harcèlement, et un sentiment d'impuissance s'installe. Ce sentiment est accentué lorsque la victime tente de dénoncer son agresseur et que l'on remet en question ses propos (2013, p. 42). F. Saint-Pierre explique également que ce sentiment d'impuissance entraîne chez l'enfant ou le jeune un sentiment d'insécurité.

Ce sentiment d'insécurité amènera l'enfant à se sentir incompetent et les répercussions auront alors également lieu dans d'autres sphères de sa vie, non liées au harcèlement qu'il endure. Inévitablement, la victime va ressentir un très fort sentiment d'anxiété.

Il faut dire que les victimes ont de nombreuses raisons d'éprouver de la peur : en cause, les menaces proférées par l'agresseur ou l'appréhension d'une nouvelle agression. De plus, si la victime dénonce son agresseur, elle prend le risque de ne pas être crue, d'être jugée ou d'empirer la situation. Les insultes, les moqueries et l'exclusion sociale de la victime font qu'elle a une très faible estime d'elle-même (Saint-Pierre, 2013, p. 43-45)

La perte de l'estime de soi expose l'enfant à certaines répercussions, notamment sur l'état émotionnel. Le jeune peut montrer des signes d'anxiété, de tristesse, de culpabilité, de honte, de frustration et de colère (Fennell, 1999, p. 11)

F. Saint-Pierre (2013, p. 46) souligne que lorsque l'estime de soi de l'enfant est au plus bas, ce dernier est alors susceptible de se faire du mal. Se faire souffrir peut permettre à l'enfant de s'exprimer sur son malaise et sur le fait qu'il se sent responsable de ce qui lui arrive. Dans les cas où la dépression est profonde, le fait de s'automutiler peut être un moyen de ressentir une sensation. Finalement, l'acte d'automutilation peut servir, lorsque la souffrance n'est pas identifiée par l'entourage, d'appel au secours afin que les adultes remarquent que quelque chose ne va pas. Les différentes recherches ont montré l'existence d'un lien entre harcèlement et pensées suicidaires (Saint-Pierre, 2013, p. 46).

Selon Bellon et Gardette (2011, p. 81) et Debarbieux (2011, p. 11), la victime, n'arrivant pas à sortir du harcèlement qu'elle subit, va alors mettre en place des stratégies d'évitement de manière à s'en protéger. Stratégies qui auront des répercussions graves sur sa scolarité.

L'absentéisme est la première solution possible. L'enfant victime décide de ne plus se rendre à l'école. Il invente de fausses maladies et de fausses excuses pour pouvoir rester à la maison. La mise en place de cette première stratégie va amener son lot de conséquences négatives. La baisse des résultats scolaires et, sur le long terme, le redoublement de l'élève. La véritable raison de ces mauvais résultats n'étant pas révélée, l'élève est alors perçu comme un jeune qui manque de motivation. Lorsque la proposition du redoublement est abordée, le jeune perçoit ce choix comme un nouveau départ, quitte à sacrifier une année scolaire.

En effet, il débutera une nouvelle année avec de nouveaux camarades et pourra envisager sa scolarité normalement.

Afin de stopper le phénomène, certains élèves sont obligés de changer d'établissement scolaire. C'est une solution qui a des effets positifs puisqu'elle permet à la victime de recommencer une scolarité dans une nouvelle école.

Le choix de cette solution impose à la victime de briser la loi du silence et d'exposer ses souffrances à ses parents. Malgré les efforts de ces derniers pour régler la situation avec l'école et lorsqu'aucune solution n'a permis de remédier au harcèlement, le choix d'un changement d'établissement se révèle être, dans de nombreux cas, l'unique solution.

Il est important que les parents et les professionnels de l'enfance soient attentifs aux changements de comportement d'un élève. L'isolement dans lequel il se trouve et l'apparition soudaine de difficultés scolaires sont des signes qui permettent de repérer un enfant en souffrance. Il est important de prendre en charge la situation puisque derrière se cache peut-être un enfant victime de harcèlement ou de cyber-harcèlement.

2.1.2 Conséquences pour les harceleurs

La plupart des chercheurs et spécialistes du domaine tels que Bellon et Gardette (2011, p.94), Olweus (1999, p. 41) ou Debarbieux (2008, p. 45) s'accordent sur le fait que d'avoir été harceleur dans sa jeunesse a des répercussions sur le long terme. En effet, les harceleurs ne s'arrêtent pas une fois leur scolarité terminée. Ils commettent à nouveau leurs actes, que ce soit dans le cadre familial ou professionnel.

Les conséquences du comportement de harcèlement peuvent exposer l'agresseur à de nombreux effets à plus ou moins long terme, tels qu'une distorsion de l'estime de soi, une perception du monde erronée selon laquelle l'agression procure du pouvoir, un appauvrissement du réseau social et des amitiés, la solitude, les blessures physiques causées par un nombre accru d'épisodes ou le décrochage scolaire et le chômage (Ministère de l'éducation de la Colombie britannique cité dans Bellon & Gardette, 2011, p. 94). On note par ailleurs que les jeunes ayant ces comportements « (...) courent un risque infiniment plus grand d'adopter plus tard d'autres comportements à problèmes comme la criminalité et l'alcoolisme » (Olweus, 1999, p. 41).

Une étude menée par David P. Farrington et Maria M. Ttofi (2008), a permis de montrer que le harcèlement peut avoir des conséquences sur le long terme :

Sur la vie sociale : Les jeunes de 18 ans ayant été harceleurs sont 27.1% à avoir un statut social précaire contre 13.6% chez les non harceleurs. De même, à l'âge de 48 ans, ils sont 21% à considérer avoir une vie sociale « ratée » contre 9,4% chez les adultes qui n'étaient pas harceleurs au collège.

Sur la délinquance : Être harceleur à l'âge de 14 ans augmente significativement les condamnations pour violence entre 15 et 20 ans. Les jeunes ayant été harceleurs sont 32,4% à s'auto-déclarer violents contre 17,7% chez les non harceleurs.

Sur des troubles sociaux : Les maltraitants chroniques semblent avoir plus de difficultés à développer des relations humaines positives une fois adultes. Ils sont plus susceptibles de maltraiter leurs compagnons et d'utiliser les punitions corporelles et la violence à l'encontre de leurs enfants.

Sur la dépression : Blessé depuis l'enfance par un sentiment d'échec et une profonde faille narcissique, l'ancien harceleur alterne entre des périodes où il peut avoir le sentiment de dominer la situation et des périodes d'abattement, voire de dépression. Ceci peut le conduire à soigner ce mal-être en consommant alcool et drogues. L'usage de drogues est plus élevée chez les 27/32 ans ayant été harceleurs, 30.9%, alors que chez les non harceleurs, 17%.

Hormis les conséquences psychologiques dommageables qui ont été relevées pour le harceleur, ce dernier risque de faire face à d'autres conséquences.

En Suisse il n'y a pas de loi qui rend explicitement l'acte du harcèlement ou du cyber-harcèlement punissable. Cependant, les actes découlant du cyber-harcèlement ou du harcèlement peuvent tomber sous le coup du droit pénal.

Selon les situations, voici une liste des principaux actes punissables par la loi :

• Diffamation et calomnie (art. 173 et 174 CP) • Injure (art. 177 CP) • Menace (art. 180 CP) • Pornographie (art. 197 CP) • Enregistrement de conversation sans consentement (art. 179 bis et ter) • Violation du domaine secret ou du domaine privé au moyen d'un appareil de prise de vue (art. 179 quarter)
(Forny B., 2014, p. 12, chargée de prévention à la Brigade Jeunesse à la police municipale de Lausanne).

De plus, comme le constatent Zermatten, Jaffé et Moody (2012), les conséquences engendrées par ces problématiques portent directement « atteinte aux droits des élèves reconnus dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ». De ce fait, il est important de mettre sur pied des dispositifs de prévention afin de lutter contre ces problématiques en milieu scolaire.

2.1.3 Conséquences pour les témoins

J'ai relevé plus haut que toutes formes de violence entraînent souvent des séquelles graves chez la victime d'agression, pouvant aller d'états anxieux ou dépressifs à des troubles du comportement, en passant par l'échec scolaire. Pourtant le spectateur, témoin d'actes de violence, est également exposé à de multiples conséquences à court, moyen ou long terme.

La chercheuse finlandaise Christina Salmivalli relève que le harcèlement nécessite un public, les rieurs, les moqueurs, ceux qui selon l'attitude qu'ils vont prendre renforceront ou au contraire atténueront les effets du harcèlement. Elle décrit les attitudes que peuvent adopter les pairs lors d'un phénomène de harcèlement. Mais que l'enfant soit *supporteur*, soutenant, encourageant et riant à la situation de harcèlement, *outsiders*, restant en arrière, silencieux, sans se positionner ni d'un côté, ni de l'autre ou *défenseurs*, réconfortant la victime ou essayant de stopper le harcèlement, assister régulièrement aux actes de violence peut exposer ce dernier à de lourdes conséquences (Salmivalli, 2002).

Assister à des pratiques de harcèlement en constatant leur impunité peut inciter des jeunes à adopter des pratiques violentes et malveillantes à l'égard de leurs camarades. Le fait d'assister à des phénomènes de harcèlement peut entraîner un sentiment d'insécurité chez les témoins.

Parfois, lorsque la peur d'être une victime est trop forte, certains témoins choisissent alors le passage à l'acte violent pour asseoir leur statut au sein du groupe.

Mais le risque majeur est constitué par le sentiment de culpabilité et de mauvaise conscience que certains vont éprouver pour ne pas avoir dénoncé les faits,

par crainte de devenir à leur tour victime. Malgré la tentative d'oubli ou de rationalisation « je ne pouvais rien faire d'autre », cette expérience laisse des traces durables dans le psychisme des témoins (Salmivalli, 2002).

2.1.4 Conséquences pour l'établissement scolaire

Le harcèlement entre pairs a également des répercussions sur la classe et sur l'établissement scolaire dans son ensemble. Selon Bellon et Gardette (2011, p. 95), l'absence de prévention du harcèlement au sein d'un établissement scolaire amène des situations de harcèlement qui restent impunies. Il en résulte un sentiment d'insécurité chez les enfants témoins, qui préfèrent se ranger du côté des harceleurs plutôt que des victimes. La présence de cette problématique en milieu scolaire apprend aux enfants la loi du plus fort, la loi du silence ainsi que la non-assistance à personne en danger. De plus, ces derniers, selon une étude finlandaise, développent alors une image négative de l'école (Salmivalli & Voeten, 2004, cité dans Debarbieux, 2011, p. 12) et comme l'explique Lucia, (2013, p. 49) lorsque la perception du climat scolaire varie beaucoup pour les élèves, le risque de commettre des actes de harcèlement est beaucoup plus grand. Finalement, les professeurs n'ayant pas réussi à remédier à la situation sont quant à eux décrédibilisés auprès des élèves (Zermatten, Jaffé & Moody, 2012, p. 12). Cela démontre que lutter contre le (cyber-) harcèlement en milieu scolaire est essentiel car « (...) c'est aussi lutter pour les valeurs du vivre ensemble, c'est lutter pour la tolérance et l'acceptation de la différence » (Zermatten, Jaffé & Moody, 2012, p. 13).

2.2 Comment prévenir et intervenir ?

Que peut-on faire pour prévenir la violence en milieu scolaire ? Certains moyens ont été mis en place dans ce but, en Suisse et à l'étranger. Je vais, dans cette partie, évoquer les mesures préventives existantes en Suisse et certaines qui ont porté leur fruit à l'étranger.

2.2.1 La prévention en milieu scolaire

Selon Catherine Blaya (2006, p. 93), il est possible de classer les programmes de prévention en milieu scolaire en deux catégories. Il s'agit soit de programmes dirigés vers les individus, soit de mesures visant l'ensemble de la communauté scolaire.

Les actions qui ont été évaluées et dont l'efficacité a été démontrée sont les programmes dirigés vers :

- l'entraînement aux habiletés sociales
- les programmes d'approche comportementaliste pour l'attitude en général et pour la gestion de la classe
- les interventions sur les normes de la vie en commun dans l'établissement
- le mentorat
- la médiation par les pairs

(Blaya, 2006, p. 95)

C. Blaya explique que malgré une évaluation convaincante de certains programmes, la spécificité de chaque établissement rend impossible l'application de « recettes toutes faites ». Pour y remédier, il convient donc « (...) de cumuler et combiner diverses approches ayant été évaluées (...) » afin de les adapter au mieux au contexte de l'établissement (Blaya, 2006, p. 106).

De nombreux spécialistes du domaine s'accordent pour dire que la mise en place d'un programme de prévention ne doit pas se limiter à l'individu ou à la classe mais doit inclure l'ensemble de la communauté scolaire, les élèves, les enseignants, la direction ainsi que la communauté externe qui sont les parents. Ensuite, il faut pérenniser la mesure préventive mise en place, ce qui permet de renforcer les compétences sociales des enfants, de modifier les comportements indésirables et assure également une continuité des efforts fournis (Blaya, 2006, p. 106).

Tout comme Blaya, Dental & Girod confirment également qu'un programme de prévention en milieu scolaire suppose un travail en réseau impliquant plusieurs acteurs tels que la direction des établissements, les enseignants, des professionnels externes ainsi que les parents. Ils relèvent que le travail de prévention ne doit pas reposer que sur l'enseignant mais sur la coopération d'un large réseau composé de professionnels de la santé et de la prévention, du personnel administratif de l'école et des parents (Dental & Girod cité dans J.-P. Abbet, 1999, p. 16).

Développer le travail en équipe sur un projet ou une action, avec la rencontre régulière entre enseignants, permet de construire et de développer des relations sur lesquelles tout le monde pourra s'appuyer face à une situation difficilement gérable. Pour qu'un travail en équipe se fasse, il faut que les enseignants s'appuient « sur le désir de chacun de travailler en équipe » (Tartar Goddet, 2006, p. 220).

Tartar Goddet (2006, p. 87) rejoint Catherine Blaya (2006) en relevant qu'aucun établissement scolaire n'est à l'abri d'une situation de violence et que de ce fait, « nous devons collectivement en prendre conscience ».

Pour réduire efficacement l'apparition des faits de violence, cette dernière propose ainsi sept pistes pour prévenir la violence à l'échelon local :

1° Il faudrait acquérir les connaissances nécessaires pour savoir et comprendre afin d'agir de manière ajustée à la problématique globale (de l'établissement, du personnel, des élèves et de la famille).

2° Il serait nécessaire de se former pour acquérir des compétences personnelles et relationnelles dans l'idée de pouvoir les transmettre aux autres.

3° Mettre en place un état des lieux des faits de violence relevés dans l'établissement pour en connaître les causes.

4° Une ritualisation des pratiques permettrait à chacun d'exprimer la violence que l'on porte en soi.

5° Le travail en équipe serait à développer et à construire entre toutes les catégories de personnel qui travaillent dans l'établissement.

6° Une construction de relation co-éducative avec les familles est préconisée.

7° Une construction avec différents partenaires externes permettrait d'élaborer une action de prévention globale.

2.2.2 Actions de prévention prometteuses à l'étranger

Nombreux sont les pays ayant mis sur pied des moyens de prévention dans la lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement.

En France par exemple, le ministère de l'Éducation nationale a lancé en novembre 2013 une campagne appelée « Agir contre le harcèlement ». Le ministère a développé une politique en quatre axes : sensibiliser, prévenir, former, prendre en charge. La sensibilisation s'est effectuée essentiellement grâce à une stratégie digitale à l'aide d'un site internet : www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr.

En 2014, la création d'un prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement », rendant les écoles proactives aux projets, a permis aux élèves âgés de 8 à 18 ans de réaliser un support de communication pour accompagner l'action menée dans leur établissement. L'action préventive a essentiellement été mise en place au travers de différents outils de communication tels que des montages vidéos, la création de dessins animés, de guides pédagogiques et de fiches conseils... destinés aux élèves ainsi qu'aux professionnels de l'enfance et concerne toutes les formes de harcèlement et de cyber-harcèlement.

Un numéro vert est à la disposition de chaque personne concernée par une situation de harcèlement et en matière de cyber-harcèlement, la France propose également un soutien aux enfants victimes via un numéro d'appel d'urgence et le site internet « e-enfance ».

En Finlande, un programme a été mis sur pied en 2009 à l'université de Turku par Christina Salmivalli et ses collègues.

Le programme en question se nomme KiVa et a été lancé pour répondre à la permanence des faits de harcèlement et de cyber-harcèlement dans les établissements scolaires. A ce jour, ce programme est utilisé par 2'260 établissements scolaires finlandais, ce qui représente 75% des écoles primaires du pays. Il a permis de réduire le harcèlement de manière significative.

Son objectif premier est de casser la dynamique perverse du harcèlement en apprenant aux enfants à réagir face à une situation de harcèlement sur la base de trois principes : « "Je sais" (I know), c'est-à-dire je comprends ce qu'est le harcèlement ; "Je peux" (I can), c'est-à-dire je peux apprendre à devenir actif ; "Je le fais" (I do), c'est-à-dire je contribue à limiter les actes de harcèlement » (Averdijk, Eisner, Luciano, Valdebenito & Obsuth, 2014, p. 95).

Lorsqu'un cas réel de harcèlement est signalé, une équipe composée de trois professionnels de l'enfance spécialement formés, va prendre en charge le cas. Le site internet officiel recense les composantes du programme KiVa :

« Le programme KiVa comprend à la fois des actions ciblées et d'ordre général, destinées tant à prévenir le phénomène qu'à traiter les cas de harcèlement relevés dans les établissements. Les actions générales s'adressent à tous les élèves d'une même école. Elles consistent en un certain nombre d'initiatives visant à influencer sur les normes de groupes, à apprendre à tous les enfants à se comporter de manière constructive et responsable, à s'abstenir d'encourager le harcèlement et à aider les victimes. Les actions interviennent lorsque les personnels scolaires repèrent des cas de harcèlement. Chaque situation est traitée à travers une série de dialogues individuels et de discussions menées en groupes, entre l'équipe KiVa de l'établissement et les élèves concernés. Il est demandé à plusieurs élèves sélectionnés pour leur caractère sociable de venir en aide à ceux de leurs camarades qui sont victimes de harcèlement. Le programme KiVa ne s'inscrit pas dans le cadre limité d'un projet annuel. Il doit faire partie intégrante du travail mené en continu par l'établissement pour combattre ce type de comportements » (KiVa Program & University of Turku, 2014)

Une méthode des plus abouties pour résoudre les situations de harcèlement scolaire, utilisée avec succès notamment en Finlande, en Australie et au Canada est la méthode dite « de la préoccupation commune » mise en place d'abord en Suède par le psychologue Estonien Anatol Pikas. Elle vise non seulement à casser la dynamique du groupe responsable de harcèlement, mais cherche également à lui faire comprendre la gravité de ses actes en faisant naître un sentiment d'inquiétude partagé. Ainsi, cette méthode a pour but d'encourager les élèves intimidateurs à développer de l'empathie envers leur victime et les incite à développer des habilités de résolution de conflits » (Beaulieu & Rousseau, 2004, p. 4).

Pour Pikas, l'approche qu'il préconise est non blâmante et non jugeante. L'objectif est de défaire une situation de harcèlement en faisant partager des préoccupations communes par le biais d'entretiens avec chacun des protagonistes. Ces étapes sont au nombre de cinq :

- la rencontre avec les enfants ayant pris part au harcèlement
- la recherche de solutions
- la rencontre avec la victime
- la rencontre avec le groupe de harceleurs
- une réunion de tout le groupe, harceleurs et victime

(Bellon & Gardette, 2013, p. 71-72).

Ce modèle d'intervention se termine par un suivi à long terme durant lequel les professionnels s'assurent que la situation est bien réglée.

Bellon et Gardette (2013, p. 76) nous informent que la discussion menée entre l'équipe KiVa et les élèves concernés est fondée sur le modèle Pikas.

Lorsque cela s'avère nécessaire, l'équipe KiVa adopte une « approche plus autoritaire » (2013, p. 76) qui consiste à sanctionner les agresseurs. En outre, un guide est rédigé à l'intention des parents afin de leur donner divers conseils. Dans ce guide figure une liste de numéros pour que les parents sachent à qui faire appel en cas de besoin. L'efficacité de ce projet a inspiré et motivé plusieurs pays, tels que l'Angleterre et les Pays-Bas, à reprendre ce programme dans leurs établissements scolaires.

2.2.3 En Suisse

En Suisse, il n'existe pas de programme de prévention propre au harcèlement scolaire à l'échelle nationale. Par contre, il existe un programme national de prévention de la violence chez les jeunes, appelé *Jeunes et Violence*. Ce programme a été lancé par le Conseil fédéral en 2010 et vise à améliorer l'efficacité des mesures de prévention de la violence et d'établir des structures durables pour la coopération et les échanges (Jeunes et violence, 2011).

Il se base sur trois axes de travail qui sont :

- I. Apprendre les uns des autres
- II. Transmettre les connaissances
- III. Coordonner prévention, intervention et répression

(OFAS, 2011, p. 7).

Ce programme national de prévention de la violence soutient de nombreux projets depuis sa création. Sur le site internet consacré au programme, il est possible de s'informer sur les projets retenus par la Confédération. Il existe une base de données des différentes mesures de prévention prises contre la violence.

Dans le canton de Berne, la professeure Alsaker a mis en place en 2014 un projet nommé Be-Prox, destiné aux écoles enfantines et primaires, visant à reconnaître et prévenir le harcèlement scolaire.

Les enseignants sont sollicités durant huit sessions de formation comprenant deux supervisions et un suivi de quatre mois afin d'affiner leurs connaissances sur le harcèlement. Durant cette formation, ils sont confrontés aux stéréotypes concernant les auteurs et les victimes puis ils apprennent à reconnaître les signes précurseurs d'un cas de harcèlement. C'est en groupe qu'ils sont amenés à réfléchir à la façon dont ils traiteraient ce sujet en classe, par l'élaboration d'une charte avec les élèves par exemple. Différentes stratégies sont mises en place pour que les enseignants soient capables de prévenir ce type d'attitude et de les reconnaître.

Pour ce faire, six étapes sont essentielles :

1. Sensibiliser
 2. Apprendre à regarder – détection précoce
 3. Parler du harcèlement – prendre position
 4. La charte
 5. Agir en conséquence
 6. Percevoir les ressources – renforcer les compétences
- (Alsaker, 2014, p. 5)

La Fondation Santé Bernoise représente également une ressource importante pour le canton de Berne. Elle propose différentes pistes et supports pour lutter contre la problématique du harcèlement, destinés aux jeunes, aux enseignants et aux parents. Elle offre également une formation gratuite qui vise à former, soutenir et conseiller les établissements scolaires afin de prévenir, repérer et traiter les cas de harcèlement.

Le Département de l'instruction publique du canton de Genève a également mis en place un programme de prévention nommé *Harcèlement et cyber-Harcèlement : Mesurer et agir*.

Le Conseil Fédéral a lancé, en même temps que le programme *Jeunes et violence*, un autre programme ayant pour but de protéger les jeunes face aux médias et au cyberspace. Il s'intitule *Jeunes et médias*.

L'objectif de ce programme est d'aider et de sensibiliser les enfants ainsi que leurs parents à connaître et reconnaître les dangers provenant d'internet et à utiliser les médias numériques en toute sécurité. Il existe par exemple un guide de prévention s'adressant aux parents et aux enseignants sur les dangers d'internet et les moyens de les éviter. Depuis 2013, la brochure *compétence médiatique* a été mise en ligne pour que les adultes puissent s'informer au sujet de ce vaste monde virtuel. Cette brochure offre des explications concernant les jeux vidéo et les réseaux sociaux, ainsi que sur la problématique du cyber-harcèlement.

J'ai eu l'occasion de référencer, lors de ce travail de recherche, plusieurs sites Internet suisses qui sensibilisent et informent sur les dangers existant pour les jeunes dans le cyberspace ou l'hors de violences et agressions et qui fournissent aux adultes des ressources et informations pour agir face à cela.

Le site internet *cybersmart.ch* de la Fondation Santé Bernoise offre de nombreuses informations sur l'utilisation d'internet et donne des conseils en matière de prévention à l'égard des familles, des écoles et des jeunes.

La Prévention Suisse de la Criminalité a créé le site internet *safesurfing.ch*. Ce site donne accès à des articles, des adresses et des brochures explicatives des dangers et nombreux pièges du cyberspace. En outre, la brochure *My Little Safebook*, disponible en deux versions, une pour les jeunes et une pour les adultes, informent des risques existants sur internet et les moyens de s'en protéger.

Il existe également un service spécialisé de la Fondation Suisse pour la Santé nommé RADIX dont les priorités thématiques sont la santé psychique, les addictions et la violence.

Ce service a créé un site internet appelé *feel-ok.ch* qui explique également aux jeunes les dangers d'internet. Une rubrique traitant de la problématique du cyber-harcèlement contenant des vidéoclips, des tests et des conseils est disponible pour que les jeunes apprennent à se protéger sur internet et apprennent à utiliser correctement les réseaux sociaux numériques.

En Suisse-Romande, l'école publique assume depuis 2003, une mission globale et générale de formation qui intègre des tâches d'éducation et d'instruction permettant à tous les élèves d'apprendre, et d'apprendre à apprendre afin de devenir aptes à poursuivre leur formation tout au long de leur vie (Plan d'étude romand, 2003). Elle intègre dans son programme d'éducation, des formations sur les nouvelles technologies de l'information et de communication et leur développement.

Il existe également en Suisse, des organisations à but non-lucratif ou des entreprises privées qui proposent leur intervention dans le domaine de la prévention de la violence.

Swisscom dispense des cours dans le but d'améliorer les compétences médiatiques des parents, élèves et enseignants.

La Haute Ecole Pédagogique du canton de Fribourg a mis en place un programme avec le Centre fri-tic qui propose des cours et des conseils à toutes les écoles du canton sur les dangers d'internet. Ils ont notamment réalisé une « charte internet » que les écoles peuvent utiliser. Les enseignants et professionnels de l'enfance peuvent également suivre des formations et des outils pédagogiques leurs sont mis à disposition.

L'organisation Action Innocence contribue également largement à préserver la dignité et l'intégrité des enfants ayant accès à Internet. Leurs missions se résument en trois grandes actions :

1 : S'adresser directement aux enfants et leurs parents

Pour les enfants de 8-10 ans, un projet appelé *Ze monstre du Net* qui est le récit d'une histoire épique qui se déroule dans un cyber-château où Internet leur tendra des pièges.

Concernant les enfants de 11-12 ans, le projet *Ze mots du Net* propose la présentation d'un sketch théâtral d'improvisation. Les comédiens reçoivent trois mots du public puis doivent construire un spectacle autour de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et plus spécifiquement sur les risques liés à ces technologies.

Pour les parents, Action Innocence a lancé en 2014 une application informatique appelée *DiagnostIC*. Elle leur permet d'évaluer correctement l'équipement technologique de leur famille et de mettre en place des mesures de protection adéquates.

2 : Sensibiliser le grand-public

Afin d'informer un maximum de monde des dangers et violences du cyberspace, Action Innocence a utilisé différents moyens tels des communiqués de presse, la distribution de matériel d'information et des campagnes de prévention. La dernière campagne s'adressait aux jeunes de 16 à 25 ans a été diffusée massivement sur les chaînes de la Télévision suisse romande.

3 : Lutter contre la pédopornographie

Depuis 2003, un des principaux objectifs d'Action Innocence est la lutte contre la pédophilie et la pédopornographie sur Internet. Le programme appelé *AntiPedoFiles* développe des solutions plus efficaces contre la pédocriminalité sur le Net.

ProJuventute œuvre également activement à la prévention du harcèlement chez les jeunes. Lorsque des enfants sont harcelés sexuellement sur Internet, ils peuvent obtenir, 24 heures sur 24, l'aide de spécialistes. Les enfants qui ont besoin d'aide peuvent bénéficier de conseils par téléphone ou par SMS en composant le numéro 147 ou sur www.147.ch.

Dans la lutte contre les cyberrisques, ProJuventute compte aussi sur la prévention. Les jeunes doivent apprendre à manipuler les nouveaux médias pour savoir comment se protéger sur Internet. ProJuventute propose des ateliers médias ciblés sur les risques liés à Internet dans les établissements scolaires.

L'objectif est que les enfants et les jeunes apprennent à profiter des opportunités des médias et qu'ils développent en même temps une conscience des risques.

Je constate qu'en Suisse, bien qu'il n'y ait pas de programme général ou fédéral de prévention du harcèlement et du cyber-harcèlement, une multitude d'actions sont menées. Les établissements scolaires, professeurs et parents d'élève, peuvent s'appuyer sur de nombreux projets et ressources qui peuvent les aider à mener à bien leur travail de prévention et de prise en charge des enfants.

2.3 Point de vue de professionnels de l'enfance en UAPE

Afin de me faire une idée objective de la situation sur le terrain, je souhaite recueillir les impressions et le point de vue de personnes possédant une longue expérience du terrain et ayant une vue d'ensemble de la situation dans les structures. Pour cela je décide d'interviewer, avec comme thème le harcèlement entre pairs et sa prévention, deux responsables d'unité d'accueil pour écoliers, que j'appellerai Monsieur R. et Madame T. pour des raisons de confidentialité.

Afin d'obtenir des informations les plus représentatives possibles, je choisis deux structures UAPE valaisannes de grande taille, accueillant plus d'une centaine d'enfants à la fois. L'une se situant en ville et l'autre en campagne, desservant plusieurs villages d'une même commune.

En analysant et comparant les informations récoltées en entretien, j'ai remarqué de nombreuses convergences dans leurs témoignages.

Thème et questions abordés :

- ❖ Les signes spécifiques permettant de déceler une situation de harcèlement entre pairs dans leur structure ?

Monsieur R. m'explique que c'est par l'observation que le mal-être de l'enfant va être repéré, par des changements dans le comportement.

Cela se verra par des interactions entre les enfants. Il m'explique que certains signes montrent que l'enfant va mal. Il pense que ce n'est qu'après avoir discuté avec l'enfant en entretien que l'on peut se rendre compte de quelque chose.

Madame T. affirme que l'enfant vient interpeler l'adulte lorsque de violentes interactions se passent entre enfants et que par le biais de l'observation, des changements dans le comportement ou un comportement particulier de l'enfant se verront. Elle me décrit une collaboration assez proche avec les écoles. Par le contact des instituteurs et institutrices, les informations circulent lorsqu'ils soupçonnent quelque chose.

- ❖ Le rôle que jouent l'EDE et l'UAPE en tant que ressource dans la vie de l'enfant.

Monsieur R. affirme que l'UAPE permet de découvrir d'autres règles de vie et qu'elle a un but de socialisation. L'UAPE, grâce à une collaboration avec les parents et l'école, fait en sorte que l'enfant aille bien. Selon Monsieur R., le regard bienveillant et attentif des professionnels permet d'assurer le bien-être de l'enfant et donc cela veut dire repérer toutes les possibilités de mal-être.

Madame T. pense que ce soit en termes de médiation, de responsabilités ou de sécurité, l'UAPE représente une ressource pour l'enfant. Elle me raconte que c'est souvent elle qui annonce certaines choses aux parents, qui n'avaient pas du-tout pris conscience de la situation de mal-être. Madame T. souligne que l'EDE doit représenter une ressource pour l'enfant et que c'est tout à fait un rôle qu'il/elle doit prendre.

- ❖ Un enfant fréquentant l'UAPE est-il plus vulnérable que celui qui rentre directement chez lui après l'école ?

Monsieur R. répondit : « Je n'y pense pas. ». Il pense que le suivi du professionnel et son regard spécifique et attentif à cette problématique représentent une chance supplémentaire de repérer et signaler les changements de comportement ou le mal-être de l'enfant.

Madame T. : « Je dirais que non ». Elle m'explique que les enfants viennent en groupe, qu'à la maison ils sont plus isolés et que c'est là qu'ils sont vulnérables. Elle assure une structure avec un personnel en place capable de réceptionner le message de l'enfant car l'enfant, selon Madame T. est peut-être plus libre de parler de situation telle que celle-ci avec quelqu'un qui est hors de la sphère familiale.

- ❖ La façon de sensibiliser les enfants de leur structure à cette problématique.

Selon Monsieur R, il y a un gros enjeu au niveau du cadre de vie avec des règles de vie. Il est important de donner la possibilité de pouvoir exprimer ce que chaque personne vit et de valider le fait qu'on a le droit de ne pas être bien. Il faut permettre aux enfants de s'exprimer sur ce qui ne va pas. Il m'explique l'importance selon lui de créer du lien entre les enfants. Il pense que l'organisation de journées à thèmes ou d'ateliers de réflexion est utile et nécessaire mais que créer un endroit sécurisé et sécuritaire pour l'enfant, pour qu'il puisse déposer tout ce qui va et tout ce qui ne va pas, est également important.

Madame T. me raconte la mise en place d'un programme appelé « Tina et Tony ». Ce projet en lien avec Addiction-Suisse parle du quotidien des enfants. Il permet de parler avec eux, de s'intéresser à ce qu'ils aiment, ce qu'ils n'aiment pas. Madame T. souligne qu'il est important de leur parler des différences, des situations de la vie quotidienne, de quels sont les droits et devoirs en tant qu'individu. Selon elle, il est important de travailler sur l'alphabétisation émotionnelle de l'enfant.

- ❖ Les ressources existantes et nécessaires dans leur structure à la mise en place d'une procédure pour faire face à une situation de harcèlement.

Monsieur R. m'informe qu'ils n'ont rien qui existe en termes de procédure pure. Dans le cadre de leur structure, l'équipe s'organise pour informer les parents, faire suivre les informations à l'école, puis elle se donne quelques semaines d'observation. Il regrette qu'il n'y ait pas plus d'informations et de formations continues sur le sujet.

Monsieur R. se positionne en tant que ressource pour son équipe. Généralement c'est lui qui gère ce genre de situations. Afin de les aider à traiter les situations de violence ou de harcèlement, l'équipe éducative a la possibilité de collaborer avec le CDTEA qui leur attitre une pédopsychiatre.

Madame T. estime que la pluridisciplinarité de son équipe permet la gestion de situations délicates telles que le harcèlement entre pairs. La mise en place d'une procédure en interne leur permet d'en parler au sein de l'équipe puis elle prend la décision d'avertir les parents en fonction de la situation.

Madame T. m'informe qu'un psychologue leur est attitré. Selon elle, il représente une ressource externe importante qui aide vraiment les équipes à pouvoir cibler les interventions. Le fait d'avoir une bonne collaboration avec les écoles facilite leur travail de prise en charge des enfants et les membres de l'équipe éducative ont la possibilité d'être écoutés en supervision.

- ❖ Quelles seraient les besoins en termes de ressources ou moyens externes pour lutter efficacement contre le harcèlement ?

Monsieur R. pense qu'il faut une bonne collaboration avec l'école et avec les parents. Elle existe mais elle pourrait être meilleure. Il m'explique qu'au niveau prévention, sensibilisation, prise en charge, il y a une nécessité de la part des politiques à clarifier de qui doit faire quoi, où, et comment... Qu'il faut un positionnement plus clair au niveau de l'Etat du Valais car le harcèlement entre pairs est une problématique réelle qui demande beaucoup de temps de prise en charge. Il est nécessaire, selon Monsieur R., de faire apparaître ce travail dans le cahier des charges des équipes éducatives. Il faut organiser un réseau afin de faciliter la transmission des informations et pouvoir avoir une meilleure collaboration avec l'OPE.

Madame T. souligne qu'une plus grande collaboration avec les parents est nécessaire. Qu'un apport politique et financier plus important est souhaitable. Elle m'explique que les rapports avec les conseillers qui ont la charge de leur dicastère sont bons mais que des moyens plus importants devraient être alloués pour lutter contre le harcèlement.

- ❖ Ce qui est fait dans leur structure pour lutter contre le harcèlement, des changements constatés suite à leur intervention et des difficultés rencontrées dans leurs approches préventives.

Monsieur R. m'explique que l'équipe éducative organise régulièrement des ateliers à thème et qu'elle utilise volontiers le matériel informatif de ProJuventute pour sensibiliser les enfants.

Selon Monsieur R., l'enjeu réside dans la manière dont le cadre de vie est posé. Il est important de travailler le lien entre les enfants et il est nécessaire de renforcer cette position de l'UAPE comme îlot sécuritaire et sécurisé pour l'enfant.

Ce qui surprend particulièrement Monsieur R., c'est la rapidité à laquelle la situation de harcèlement évolue, une fois prise en charge. Il compare cela à un feu d'artifice : ça explose, ça brille puis c'est terminé. C'est peut-être ce qui marque une intervention réussie. A chaque fois qu'on a dû faire face à un cas de harcèlement, les informations circulent, quelques entretiens sont menés et tout s'arrête. L'enfant harcelé ne l'est plus.

La difficulté que rencontre le professionnel sur le terrain, c'est de faire ressortir la situation, me confie Monsieur R., que des mots puissent être posés, que l'enfant puisse verbaliser le problème. Une autre difficulté à laquelle il faut également faire face, c'est une banalisation des adultes de ce phénomène.

Au sein de sa structure, Madame T. vient de mettre en place le programme en lien avec Addiction-Suisse (Tina et Tony) au début de l'année scolaire. Elle me confie ne pas avoir encore de réel retour sur l'évolution de la situation. Madame T. s'attelle à favoriser cette collaboration justement entre l'école, les structures jeunesse et les parents. A nouveau, elle souligne l'importance de parler des différences avec les enfants, qu'elles soient culturelles ou physiques.

Madame T. constate une évolution positive des situations lorsqu'elles sont prises en charge. Mais elle remarque que plus il y a d'enfants, plus l'équipe est confrontée à ces problématiques-là. De plus, Madame T. observe que ce phénomène a tendance à monter en puissance. Elle est convaincue que la résolution de conflit et la médiation par les pairs sont des pistes d'avenir.

Dans l'ensemble, je dirais qu'on a toujours plus été surpris en bien qu'en mal, me confie Madame T. Elle n'a pas trouvé difficile d'aborder en équipe ou avec les enfants ces difficultés-là. Elle m'explique que les enfants sont en demande de décharge émotionnelle et ont envie de partager leurs difficultés et leurs soucis de la vie quotidienne.

3 Conclusion

3.1 Résumé et synthèse des données traitées

Le phénomène de harcèlement entre enfants n'est pas nouveau. Seulement, ce n'est que récemment que la société prend au sérieux le mal-être qu'il occasionne et les conséquences qui en découlent.

Au travers de mes recherches sur le sujet, j'ai pu définir et comprendre plus clairement ce qu'est le harcèlement entre pairs et je peux le décrire comme étant une forme de violence qui se caractérise par de la violence physique, verbale et psychologique. Ce sont des attaques répétées contre un individu ou un groupe d'individus incapables de se défendre. Ces attaques perdurent dans le temps et ont pour but de nuire. Le cyber-harcèlement est une nouvelle forme de harcèlement, tout aussi violente, qui existe depuis l'émergence des technologies de l'information et de la communication.

Grâce aux données recueillies, j'ai également pu définir quelles en étaient les conséquences. Que ce soit pour les victimes, pour les harceleurs ou pour les témoins, on constate que les conséquences causent des dégâts, parfois sévères, sur le développement psychique et social des enfants.

Les interviews effectuées ainsi que le résultat de mes recherches documentaires démontrent que pour mener un programme de prévention efficace, il suppose un travail en réseau important. Il implique la coopération de plusieurs acteurs tels que la direction de la structure ou de l'établissement, les éducateurs/trices ou les enseignants/es, des professionnels externes ainsi que les parents.

Les données récoltées démontrent également qu'il est primordial de développer un travail en équipe afin de favoriser la pluridisciplinarité et construire des relations sur lesquelles tout le monde peut s'appuyer face à des situations qui sont difficilement gérables.

Les documentations que j'ai utilisées pour mes recherches ont mis en lumière différents éléments qui permettent de prévenir la violence et les situations de harcèlement au sein d'un établissement.

Tout d'abord, il est important pour le personnel encadrant, d'acquérir les connaissances nécessaires sur le sujet afin d'agir de manière ajustée aux situations. Il faut également se former afin d'acquérir des compétences personnelles et relationnelles à la gestion de situation de conflit ou de harcèlement. Il faut pouvoir donner la possibilité aux individus d'exprimer sagement la violence que chacun porte en soi. Au sein des structures il faut identifier ce qui pourrait causer les actes de violence et construire et développer le travail en équipe entre toutes les catégories de personnel qui y travaillent. Il faut préconiser la construction des relations co-éducatives avec les familles et finalement, construire une action de prévention globale avec les différents partenaires.

Ce travail de recherche m'a permis de découvrir et retenir différents programmes d'actions de prévention du harcèlement qui ont porté leurs fruits.

En m'inspirant de ce qui est fait dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, les propositions que je peux faire pour agir efficacement en UAPE face à cette problématique, serait de :

- Planifier la rédaction et l'utilisation d'une charte du harcèlement, élaborée pour les enfants et avec les enfants.
 - La charte de « harcèlement-entre-élèves.com » (*en annexe*)
 - Outil d'élaboration : le site Internet du Centre fri-tic (<https://www.fri-tic.ch/fr/charte>)
- Organiser des journées à thèmes ou des ateliers de réflexion et de sensibilisation, à l'aide de :
 - Enregistrements vidéo de témoignages, des documentaires sur le sujet
 - Clip-vidéo d'artistes engagés contre cette problématique
 - Supports et exercices pédagogiques sur ce thème
 - Site internet spécialisé dans le domaine de la prévention de la violence et du harcèlement
 - Jeux de coopération sur le thème
- Planifier la création d'une cellule de 3 EDE ayant reçu une formation spécifique à la résolution de conflit et la gestion de situation de harcèlement.
- Définir un protocole de prise en charge dans les cas de violence ou de situation de harcèlement entre pairs, concernant tant la prise en charge de la victime que de l'agresseur.
- Renforcer la détection précoce en milieu extra-scolaire et UAPE.
- Prévoir du temps pour des prises en charge individuelles.
- Dénoncer le phénomène de harcèlement, sensibiliser et informer les enfants.

Je pense que ces pistes permettent de lutter efficacement contre ces comportements de harcèlement en UAPE.

A mon avis, s'il faut retenir une chose importante de ce travail de recherche sur le harcèlement c'est qu'il y a un enjeu de taille pour les UAPE et les éducateurs/trices à se positionner en tant que ressource dans la vie des enfants. Le meilleur travail de prévention qui peut être fait dans ce sens, est de faire en sorte que, de manière générale, l'enfant s'y sente bien.

3.2 Analyse et discussion des résultats obtenus

En ce qui concerne le rôle que joue l'EDE en structure d'accueil, je rejoins les propos de P.-A Luthi qui affirme que les professionnels de l'enfance ont un rôle à jouer en tant qu'agents de prévention primaire.

Ce qui consiste à lutter contre des risques avant l'apparition de tout problème, risques en termes de conduite individuelle à risque, d'environnement ou encore de risque sociétal.

Ce sont d'ailleurs des compétences qui sont acquises lors de la formation d'éducateur/trice de l'enfance puisque des notions telles que « prévenir et détecter des troubles, être attentif au bien-être global, favoriser le développement individuel, l'intégration et la socialisation ainsi que la protection des enfants » figurent dans le plan d'étude cadre (PEC).

Mais la particularité des unités d'accueil pour écoliers est cette capacité à prendre en charge l'arrivée soudaine d'un nombre important d'enfants. Le temps de cette prise en charge est relativement court. Les enfants arrivent à 11h30 et repartent à l'école à 13h15. Si l'on compte environ une heure pour le repas et les brossages de dents, il reste concrètement 45 minutes à disposition pour certaines interventions pédagogiques.

Les responsables de structures dont j'ai recueilli le témoignage s'entendent sur le fait que l'UAPE est un espace et un monde relativement récent dans la vie des écoliers. C'est un endroit où les copains sont présents mais ce n'est pas l'école malgré qu'il y ait quand même des règles de vie. Et ce n'est pas la maison non plus où l'on est seul ou en famille et qui comporte également ses propres règles.

Et donc l'UAPE représente une sorte d'îlot qui se trouve un peu entre ces deux mondes dans lequel l'enfant va apprendre d'autres règles de vie. Les professionnels de l'enfance pensent que cet îlot peut représenter une ressource importante dans la vie de l'enfant, pour autant qu'il s'y sente bien. Les recherches de Debarbieux et Blaya ont d'ailleurs établi un lien très fort entre le climat scolaire, la qualité des apprentissages, réussite scolaire et victimation à l'école.

Je pense qu'il y a un enjeu de taille pour les structures d'accueil et pour les éducateurs et les éducatrices de l'enfance à être une ressource pour l'enfant. Dans un but de socialisation bien-sûr, mais également pour aider au bien être de l'enfant et donc cela veut dire, repérer toutes les possibilités de mal-être.

J'ai pris conscience d'un point de vue intéressant lors de ces entretiens : La question s'est posée, mais est ce que ce ne serait pas faire des doublons que de faire de la prévention de la violence et du harcèlement entre pairs de la même manière que ce qui est déjà fait en établissement scolaire ?

Avant la rédaction de ce travail de recherche, je pensais référencer des solutions toutes faites et des pistes d'actions concrètes à mener contre le harcèlement entre pairs. Mais je me rends compte que l'enjeu est peut-être ailleurs. Je rejoins l'avis des responsables des structures d'unités d'accueil pour écoliers que j'ai rencontrés sur le fait qu'il faut peut-être éviter de reproduire le travail de prévention mené au sein des écoles. La meilleure des préventions de la violence à faire en UAPE est de se concentrer sur le bien-être général de l'enfant et de faire en sorte que l'enfant s'y sente bien.

Pour une meilleure efficacité et en complémentarité de tout ce qui est déjà réalisé dans ce sens, les professionnels pensent qu'il faudrait peut-être baser l'intervention sur la sécurité de l'intégrité de l'enfant. Il faut axer le travail sur toutes ces choses qui font que l'UAPE représente un îlot sécuritaire dans la vie de l'enfant, un îlot qui est souvent un lieu de confidences.

Il est important, toujours selon ces personnes interrogées, de déterminer la manière de traiter ces confidences. Qu'en faire ? Il est important de définir une marche à suivre, un protocole lorsque qu'une situation de harcèlement se révèle.

En conclusion, je pense que pour lutter efficacement contre le harcèlement entre pairs, il n'est peut-être pas suffisant de fournir un travail de prévention secondaire traditionnel. En parallèle il faut axer l'intervention de manière à :

- Instaurer des règles de vie claires
- Prévenir et stopper les incivilités et la violence, qu'elles soient verbales ou physiques
- Renforcer et assurer la sécurité de l'intégrité physique et psychique de l'enfant
- Favoriser l'intégration
- Parler avec eux des différences, du quotidien, de ce qu'ils vivent, aiment et détestent
- Favoriser tout ce qui va booster l'estime de soi chez l'enfant
- Créer un climat stable et favoriser le lien et la solidarité entre les enfants
- Donner le droit à chacun de pouvoir exprimer ce qu'il vit
- Valider le fait que l'on a le droit de ne pas être bien

3.3 Limites du travail

Je pense que ce travail de recherche amène des informations utiles aux professionnels de l'enfance. Il permet de mieux s'informer sur la nature exacte du harcèlement et sur les conséquences qui en découlent.

Ce travail de recherche permet également de comprendre certains mécanismes du harcèlement entre pairs et suggère quelques interventions et positionnements à adopter afin de lutter contre le harcèlement. Par contre, il est important de se rappeler qu'il n'existe pas de recettes toutes faites. Rien n'est figé, tout évolue. Il est nécessaire de cumuler et de combiner diverses approches pour les adapter aux structures et aux situations rencontrées.

J'ai trouvé l'élaboration puis la rédaction de ce travail de recherche très enrichissant. Cependant, il n'a pas été évident de le mener jusqu'au bout.

J'ai eu beaucoup de difficultés à sélectionner et trier les informations de ma recherche bibliographiques car nombreux sont les ouvrages qui traitent de harcèlement, de violence et de prévention. Ce sont des documents qui traitent de la violence à l'école, du harcèlement scolaire ou de la prévention de la violence à l'école, mais rare est la littérature spécifiquement dédiées aux unités d'accueil pour écoliers.

Une tâche de l'enquête de terrain que j'ai trouvé difficile et fastidieuse est la retranscription écrite des données récoltées en interview. C'est un travail qui m'a demandé tellement de temps. Mais je me suis rendu compte que c'est un travail bénéfique pour analyser et comprendre ces informations. Ce sont d'ailleurs ces données-là qui mon fait prendre conscience de certaines choses importantes par la suite.

Ma plus grande frustration est de ne pas avoir eu plus du temps pour réaliser mon enquête de terrain. Les entretiens menés auprès des responsables de structure UAPE m'ont beaucoup apporté, du coup j'aurais vraiment souhaité faire quelques interviews de plus, au sein des UAPE bien-sûr, mais également au niveau des politiques de notre canton car nombreux sont ceux qui réclament des interventions à ce niveau.

3.4 Perspectives et pistes d'actions professionnelles

J'avais choisi de parler de ce phénomène de société qu'est le harcèlement entre pairs car nous sommes régulièrement confrontés, mes collègues et moi-même, à des actes de violences entre les enfants. Nous traitons parfois des situations de profond mal-être chez certains enfants qui subissent les assauts répétés propres au harcèlement. Les informations acquises sur le sujet additionnées aux témoignages des personnes confrontées à cette problématique me permettent aujourd'hui d'appréhender ces situations avec plus de sérénité.

Ce travail a été écrit dans le but d'amener aux professionnels de l'enfance des pistes de réflexion, de positionnement et d'action en prévention des violences qui caractérisent le harcèlement. Mais lorsqu'une situation de harcèlement se déclare et qu'il faut la gérer, il faut se rappeler l'importance de travailler et collaborer en réseau. Il est important de ne pas minimiser l'impact ou vouloir absolument gérer seul une telle situation.

3.5 Remarques finales

Ce travail de recherche sur le harcèlement entre pairs m'a permis de prendre conscience de l'ampleur et de la gravité de ce phénomène de société. Il faut que les autorités politiques se rendent compte que des moyens financiers et décisionnels sont nécessaires aux travailleurs du monde scolaire et parascolaire pour répondre entièrement à leur cahier des charges.

Je suis fier de ce travail de recherche et des résultats obtenus. Je pense avoir contribué à mettre en évidence ce phénomène de société et avoir apporté un plus aux métiers de l'éducation de l'enfance.

4 Table des références

Abbet, J.-P. (1999). *Éducation et prévention en milieu scolaire*. Lausanne : Unité de recherche en système de pilotage

Alsaker, F. (2014). *Le harcèlement scolaire le reconnaître et y prévenir*. Récupéré de http://www.hepfr.ch/sites/default/files/atelier_1_alsaker.pdf

Ansermet, M. & Jaffé, P. (2013). *Harcèlement entre pairs à l'école : Définitions dans tous ses états*. In P. Jaffé, Z. Moody, C. Piguet & J. Zermattent. *Harcèlement entre pairs : Agir dans les tranchées de l'école* (p. 17-23). Sion: IUKB. Récupéré de http://www.iukb.ch/fileadmin/iukb/publications/Harcelement_entre_pairs_2013.pdf

Averdijk, M., Eisner, M., Luciano, E., Valdebenito, S. & Obusuth, I. (2014). *Prévention de la violence. État actuel du savoir sur l'efficacité des approches*. Berne : OFAS.

Beaulieu, A.-M. & Rousseau, N. (2004). *La méthode d'intérêt commun (MIC) : intervenir stratégiquement auprès des intimidateurs et de leurs victimes*. Récupéré de : <http://www.educationmonteregie.qc.ca/archives/jourpedag/2006/documentation/AB206/Documentation%20%20Atelier%20AB.206.pdf>

Bee, H., Boyd, D. (2011). *Les Ages de la Vie*. Québec : ERPi

Bellon, J.-P., Gardette, B. (2011). *Harcèlement et brimades entre élèves : la face cachée de la violence scolaire*. Paris : Fabert.

Bellon, J.-P., Gardette, B. (2013). *Harcèlement et cyberharcèlement à l'école : une souffrance scolaire 2.0*. Issy-les-Moulineaux cedex : ESF Editeur.

Bellon, J.-P & Gardette, B. (2011). *Prévenir le harcèlement à l'école*. Paris : Fabert.

Bilheran, A., (2006). *Harcèlement : Famille, institution, entreprise*. Paris : Colin

Blaya, C. (2006). *Violences et maltraitances en milieu scolaire*. Paris : Armand Colin.

Blaya, C. (2013). *Les ados dans le cyberspace : prises de risques et cyber-violence*

Debarbieux, E. (2008). *Les dix commandements contre la violence à l'école*. Paris : Odile Jacob.

Debarbieux, E. (2011). *À l'école des enfants heureux...enfin presque*. Récupéré de http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/wpcontent/uploads/2011/12/unicef_france_violences_scolaires_mars_2011.pdf

- Debarbieux, E. (2011). *Refuser l'oppression quotidienne : la prévention du harcèlement à l'école*. Récupéré de http://www.agircontreharcelementalecole.gouv.fr/wpcontent/uploads/2011/12/refuser_l_oppression_quotidienne_la_prevention_du_harcèlement_a_l_école_174645.pdf
- Debarbieux, E., Jaffé, P. & Moody, Z. (2012). *Harcèlement entre élèves : comparaison franco-valaisanne*. *Résonance*, 2, 10-11.
Récupéré de http://animation.hepvs.ch/vs/index.php?option=com_rokdownloads&view=file&task=download&id=523%3Aharcelement-entre-pairs&Itemid=92
- Farrington David P. et Ttofi Maria M. (2008). Récupéré de <http://www.arpd-idf.org/1201+les-consequences-du-harcèlement.html>
- Fennell, M. (1999). *Surmonter la faible estime de soi*. Paris : Constable & Robinson
- Forny, B. (2014). *Harcèlement sur fond d'écran. Quel travail possible entre l'école et la police ?* Récupéré de : http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sesaf/odes/Formation/UPSP_S_Belin_da_Forny_-_Atelier.pdf
- IUKB & HEPVS (2012). Communiqué concernant l'enquête « Harcèlement entre pairs à l'école en Valais ». Récupéré de <http://www.iukb.ch/fileadmin/ude/mide/rdh.pdf>
- Jendly, M. (2013). *Prévenir la criminalité : oui... mais comment ?* Charmey : Les éditions de l'Hèbe.
- Jeunes et violence (2011). *Programme jeunes et violences*. Récupéré de <http://www.jeunesetviolence.ch/fr/programme-national.html>
- KiVa Program & University of Turku (2014). *Les composantes du programme KiVa*. Récupéré de : <http://www.kivaprogram.net/fr>
- Lucia, S. (2013). *Le bullying, un comportement agressif aux conséquences sous-estimées*. Récupéré de http://www.fondationo2.ch/Htdocs/Files/v/8244.pdf/FondationO2/Fondationo2/Colloques/20_13BullyingRadixJura.pdf?download=1
- Lucia, S. (2014). *Harcèlement et cyber-harcèlement, est-ce si différent ?* Récupéré de http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sesaf/odes/Formation/UPSP_S_Sonia_Lucia_-_Bullying_CretBerard_2014_Atelier.pdf
- Luthi Pierre-Alain, sur le site Educh.ch <http://www.educh.ch/coaching-formation-emploi-archive2.php?question=6040>

Meili, B. (2006). En quoi vulnérabilité et prévention sont-elles liés. In OFSP. *Qu'avons-nous appris ? Préventions auprès des jeunes vulnérables*. Récupéré de <http://www.bag.admin.ch/shop/00010/00207/index.html?>

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Récupéré de : <http://ww2.ac-poitiers.fr/ia79-pedagogie/IMG/pdf/les-consequences-du-harcelement.pdf>

Moody, Z, Piguet, C Barby, C, & Jaffé, P. (2013). *Violence entre pairs : les filles se distinguent, analyse des comportements sexospécifiques à l'école primaire en Suisse (Valais)*. Recherche & Educations, no 8, juin 2013, pp.33-47 (en ligne) <http://rechercheseducations.revues.org/1562>

OFAS (2010). *Les jeunes et la violence- Programme national de prévention*. Récupéré de : <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/19466.pdf>

Pinheiro, S. (2006). Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants. Récupéré de : http://www.unicef.org/violencestudy/reports/SG_violencestudy_fr.pdf

Olweus, D. (1999). *Violences entre élèves, harcèlements et brutalités*. Paris : ESF.

ProJuventute Récupéré de : https://www.projuventute.ch/detail-franz.136.0.html?&L=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=940&cHash=4d219f74c3d1e7a3c0e1bd24db81f87e&no_cache=1&sword_list%5B0%5D=harc%C3%A8lement

Salmivalli, C. (2002). Utiliser la force des groupes de pairs pour prévenir les comportements brutaux. In A. Verdiani. *Bonnes pratiques de résolution non-violente de conflits en milieu scolaire. Quelques exemples*. Paris : UNESCO. Récupéré de <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001266/126679f.pdf>

Saint-Pierre, F. (2013). *Intimidation, harcèlement : ce qu'il faut savoir pour agir*. Montréal : CHU Sainte-Justine.

Tartar Goddet, E. (2006). *Prévenir et gérer la violence en milieu scolaire*. Paris : Retz

Underwood, Coie et Herbsman (1992). Tiré de Bee, H., Boyd, D. (2011). *Les Ages de la Vie*. Québec : ERPI

Walrave, M., Demoulin, M., Van der Perre, A., & Heirman, W. (2009). *Cyberharcèlement : Risques du virtuel, impact dans le réel*. Récupéré de http://www.academia.edu/1180624/Cyberharcèlement_risque_du_virtuel_impact_dans_le_réel_livre_accessible_en_ligne_

Zermatten, J., Jaffé, P. & Moody, Z. (2012). *Violences à l'école : violations des droits des enfants*. Résonance, 2, 12-13. Récupéré de : http://animation.hepvs.ch/vs/index.php?option=com_rokdownloads&view=file&task=download&id=523%3Aharcelement-entre-pairs&Itemid=92

Annexes I : Grille d'entretien

Objectifs de recherche	Questions posées
<p>Identifier les spécificités du harcèlement entre pairs et de sa prévention dans le cadre des structures d'accueil extra-scolaires</p>	<p>Quels signes spécifiques vous permettent de déceler une situation de harcèlement entre pairs dans le cadre de votre structure ?</p>
	<p>Pensez-vous que l'EDE en UAPE a un rôle particulier à jouer en tant que ressource pour l'enfant dans ce cas ? (rôle particulier en comparaison avec les parents, les enseignant-e-s...)</p>
	<p>Pensez-vous qu'un enfant qui fréquente l'UAPE est plus vulnérable que celui qui rentre chez lui après l'école ?</p>
<p>Identifier les ressources des professionnels de l'enfance pour prévenir et lutter contre le harcèlement et leurs besoins.</p> <p>(= des pistes pour remédier et mettre fin au harcèlement)</p>	<p>Selon vous, comment sensibiliser les enfants à cette problématique ?</p>
	<p>Lorsqu'un cas de harcèlement est déclaré, est-ce que les EDE possèdent les ressources suffisantes/nécessaires pour mettre en place une procédure interne ?</p>
	<p>De quelles ressources externes (services spécialisés) disposez-vous, en tant qu'EDE, pour la lutte et la prévention contre le harcèlement ?</p>
	<p>De quelles ressources externes auriez-vous besoin ou souhaiteriez-vous disposer pour lutter efficacement contre le harcèlement ?</p>
<p>Identifier quelques actions menées en structure d'accueil pour lutter contre le harcèlement et évaluer leurs résultats</p>	<p>Qu'est-ce qui a déjà été fait pour prévenir ou lutter contre le harcèlement entre pairs dans votre structure ?</p>
	<p>Comment évaluez-vous les résultats de votre intervention ? Avez-vous remarqué des changements ?</p>
	<p>Quels ont été les difficultés rencontrées dans cette approche préventive ? Avez-vous identifié des problèmes ?</p>
	<p>Comment envisagez-vous la suite de ce travail de prévention ?</p>

Annexes II : Extraits des entretiens

Extrait de l'entretien de Monsieur R. mené au début septembre 2016.

N : Selon vous, quels signes spécifiques vous permettent de déceler une situation de harcèlement entre pairs dans le cadre de votre structure ?

J : La première des choses, je dirais, c'est l'état de mal-être de l'enfant qu'on va repérer selon différents symptômes, s'il y a un changement dans le comportement, des pleurs, des crises de colères, enfin des signes qui vont montrer que l'enfant va pas bien, des signes assez diverses selon l'enfant. Je pense que c'est qu'après avoir discuté avec l'enfant en entretien que je pense qu'on peut se rendre compte s'il y a quelque chose qui sort ou pas. Ça ce serait le cas où ça arriverait hors de la structure, ou à l'école et peut-être un petit peu dans les lieux et que l'enfant vienne chez nous et montre des signes de mal-être. Après si ça se passe du harcèlement entre pairs au sein de la structure, ça va peut-être se voir par des interactions, soit verbale, soit même physique, soit même les regards entre les différents enfants, par exemple un groupe et puis quelqu'un qui est un peu exclus du groupe, vu qu'on parle souvent plutôt du groupe qui va harceler une seule personne. Ça serait peut-être un enfant qui se fait embêter par plusieurs enfants qui serait pris pour cible ou ce genre de chose je dirais... petite

N : Un enfant qui est en structure chez vous, il aurait plus de chance d'être harcelé qu'un enfant qui rentre directement chez lui après l'école ? Pourrait-il être plus vulnérable ?

J : Humm. Je pense pas. Je pense que là, ce qui pourrait être, le facteur qui pourrait dire, qui pourrait réduire le risque ou augmenter le risque, c'est comment l'enfant se sent dans la structure de l'UAPE. Si l'enfant est bien au sein de l'UAPE et qu'elle lui permet d'être une espèce de ressource, ça va sûrement lui permettre d'être moins harcelé, puisque ça va lui couper le rythme sur la journée. Ça veut dire que d'autres adultes auront un œil sur lui. Si ces adultes ont un regard bienveillant et attentif, sur cette problématique par rapport au bien-être de l'enfant, ça veut dire qu'en plus des parents et des professeurs, ont aura des éducateurs qui auront un intérêt pour le bien-être de l'enfant. Je pense que dans ce cas-là, ça peut être réducteur heu comme facteur. Un rapport un des enfants qui vont rentrer directement à la maison, ils vont se faire embêter avant l'école, pendant l'école et après l'école sur le chemin de la maison voir jusque dans leur chambre par sms. D'avoir cet autre lieu avec un regard de l'adulte, je pense que ça peut réduire les risques. Maintenant ça dépend de comment fonctionne la structure. Si la structure n'est pas du tout au courant, ou ne connaît pas, ce peut-être un autre endroit où le harcèlement se poursuit en fait. Je pense que le harcèlement va continuer dans tous les territoires, dans toutes les zones tant qu'il n'est pas repéré. C'est-à-dire ça, va commencer peut-être à la récréation, se poursuivre par des SMS à la maison puis même comme nous avons eu le cas l'année passée par exemple, un enfant qui se faisait harceler a fait son anniversaire dans un lieu public et les enfants qui le harcelaient sont venus devant le lieu public, pour montrer qu'ils étaient là. Donc ça a continué jusque sur les loisirs. En fait, voilà, je dirai en fait l'idée, que pour qu'une UAPE puisse réduire les risques, il faudrait qu'il y ait un bon suivi de l'adulte. Il y aura des personnes qui tout à coup aura un regard spécifique et pourront peut-être signaler un problème. Il y aura une chance de plus que ce soit repéré ou signalé. Mais ça c'est le facteur pour que ce soit réducteur.

N : Une question dans ce sens justement : Pensez-vous que l'EDE en UAPE a un rôle particulier à jouer en tant que justement de ressource pour l'enfant dans ce cas ?

J : Alors, oui, oui, je pense. Heuu tout simplement parce que, il y a l'école et les parents et on a vraiment 2 mondes différents, 2 mondes très distincts, et en fait on a au milieu l'UAPE qui n'ait, c'est ni l'école mais c'est quand même la vie avec les copains pis y a quand même des règles mais c'est pas non plus la vie de la maison tout seul, avec les règles des parents. Et donc on a un espèce d'ilot qui est un peu entre deux qui peut être une énorme ressource pour l'enfant pour permettre de découvrir d'autre règle de vie, pour avoir un début de règle comme à l'école et puis quelque chose de en communauté qui est moins rigide que l'école quand même et puis quelque chose de plus sympa, peut être de plus libre que la maison mais quand même avec des règles aussi. Et du coup, cet ilot-là, les enfants, s'ils s'y sentent bien, je pense qu'il y a un enjeu pour les éducateurs pour les structures, d'être une ressource, que ce soit aider au bien être de l'enfant et donc ça veut dire repérer tous les possibilités de mal-être. Et du coup, je dirais comme on a un but de socialisation, on collabore avec les parents et l'école pour faire en sorte que l'enfant aille bien. Ça reste une mission principale de l'UAPE. Si ça répond à la question ?

N : Oui, oui.

J : D'ailleurs, l'année passée, les cas sont sortis à l'UAPE. J'dirais pour l'enfant, dans cet ilot, il n'y a pas d'enjeux avec les parents, et pas d'enjeux avec l'école et le prof, au risque de passer pour une balance. Et nous dans cet ilot en dehors qui fait que, en fait c'est comme s'il signale le mal-être à un adulte, mais qui a pas de relation d'apprentissage, y a pas de relation familiale avec une autorité parentale. Et donc ils peuvent le signaler là et il y a peut-être moins ces biais de jugement pis peut-être c'est plus facile pour eux de les poser. L'année passée on a quand-même eu 3-4 cas, c'était vraiment intéressant par ce qu'ils le posaient là. J'me suis dit, ben y a un enjeu très clair, y a un rôle à jouer à cet endroit-là. Après pour accueillir et en faire quelque chose et le traiter, le traiter c'est peut-être juste aussi le signaler aux parents et à l'école pour pouvoir, pour qu'eux puissent aussi être au courant de la situation, c'est peut-être juste diffuser l'information du mal-être, ça veut pas dire sauver le monde...

N : Mmm

J : Et donc c'est intéressant, c'est intéressant cet ilot-là. Je trouve.

N : Comment on pourrait sensibiliser les enfants justement à cette problématique, en UAPE spécifiquement ?

J : Ça c'est une bonne question... heu... Vu qu'ils ont des... Est-ce qu'ils ont de la sensibilisation au niveau des écoles, je pense. Est-ce qu'après il faudrait avoir un discours après au niveau des familles et puis après dans l'UAPE. Dans l'UAPE je pense que c'est un cadre heu, je pense qu'il y a un gros enjeu de cadre de vie avec de règle de vie avec aussi heu de donner la place à pouvoir exprimer ce que chaque personne vit, exprimer je pense ses émotions puis aussi quand on va bien et quand on va pas bien. Je pense donner la place aussi à valider le fait qu'on a le droit de pas être bien. Et peut-être en commençant déjà par ça, ça permet peut-être que les enfants s'expriment sur ce qui ne va pas et que ça permet peut-être de pouvoir en discuter. Tant dis que si on met un cadre où il faut qu'ça aille tout le temps bien et pis que y a pas, on ne veut pas que ça n'aille pas bien, et bien peut être que les enfants ne vont pas le poser là. Parce qu'y a pas la place, y a pas la possibilité.

L'idée serait de donner cette possibilité de pouvoir déposer le mal-être. Maintenant comment ?

Je pense qu'y a un gros enjeu au niveau du lien qu'on crée avec les enfants puis au niveau de, des règles de vie. Mais j'dirais que c'est beaucoup au niveau des attitudes, des comportements qui vont.... c'est pas tellement dans le papier, les projets... Après ça peut être des journées à thèmes, c'est clair, des ateliers de réflexion comme on a fait l'année passée, de traiter tout d'un coup, d'informer ce que c'est le harcèlement pis de dire que c'est pas normal. Après est ce que c'est un doublon parce que c'est fait à l'école ou pas ?... c'est ça qui est difficile... Je pense peut-être que en lien avec cet ilot, y a vraiment, de créer un endroit vraiment sécurisé pour les enfants, pour qu'ils puissent déposer tout ce qui va et tout ce qui ne va pas. Surtout tout ce qui ne va pas. Après comment, ça c'est dure... Parce que sensibilisés, je pense qu'ils sont sensibilisés à l'école, donc on pourrait peut-être les resensibilisés, peut-être qu'on peut mettre aussi quelque chose là-dedans... pourquoi pas...

N : Est-ce que les EDE ou les ASE qui travaillent dans la structure ont les ressources suffisantes/nécessaires pour intervenir si cas de harcèlement se déclare ?

J : Hmm... Qu'est-ce que vous entendez par ressource ?

N : Savoir si elles ont des pistes d'actions ou des procédures à l'interne, des protocoles sur lesquelles s'appuyer, pour leur permettre de mettre en route une forme de procédure pour traiter le cas ?

J : En terme de procédure pure, on a rien qui existe. On a vu hein.... C'est-à-dire qu'on a pas un exemple de cas avec une procédure de type qualité qui dirait qu'il faudrait qu'on ait un téléphone aux parents, qu'on envoie une information à l'école, pis qu'on se donne peut-être 2 mois, 2 semaines d'observation, qu'on fixe un rendez-vous, pis qu'après qu'on fasse un retour des observations pour voir si ça évolue, pis qu'après entre guillemet on clos la situation pis ça rentre dans un papier, un dossier, pis c'est ouvert ou clos. Ça y a pas.

Là on n'est pas sur des ressources papier. Sur des ressources de temps je dirais, on n'a pas. Le temps on doit le prendre dans prise en charge. On a pas du temps supplémentaire. En ressource d'informations, de coups de fils avec les parents aussi, ça c'est tout du temps qui sera en plus d'une prise en charge normale. Et si on parle en tant que formation, j'crois pas qu'il existe grand-chose. On a de la sensibilisation, on a je crois des conférences, sur les dangers des jeux-vidéos, de tout ce qui est cybernétique... mais je crois pas qu'on a tellement de sensibilisation par rapport au harcèlement spécifiquement pour les éducateurs, éducatrices. Je pense qu'il y a des informations qui se font auprès des enfants, mais est-ce qu'il y a des informations précises qui se font auprès du personnel encadrant dans les crèches et UAPE, je suis pas sûr, j'crois pas que ça existe. En tout cas, moi j'ai pas le nom de la formation ou j'peux pas le trouver, si vous me le demander je ne le trouve pas, dans mes dossiers...

N : Et pis si l'EDE ou l'ASE se trouve face à un cas. Est-ce qu'il a une ressource vers qui se tourner ?

J : Alors, heu, là ce qui est intéressant, c'est que on parle des fondement même du travail social et pis du rôle de l'éducateur ou de l'éducatrice sociale pis après de l'éducateur-éducatrice de l'enfance. C'est-à-dire que a un certain moment, j'dirais qu'il y a ces alarmes qui se mettent en route, c'est quand il y a quelque chose qui ne va pas, et qu'on doit en faire quelque chose. Pis après comment ? Y a la manière de chaque personne pis après c'est clair qu'y a le responsable qui est là, par exemple, moi je suis là en ressources pour ce genre de situations, pis après les traiter.

Pour qu'elles me soient signalées pis après qu'on puisse en faire quelque chose, pis après regarder comment on va le faire. Même si y a pas de procédure. Pis la traiter au mieux. Et là on est, en fait, sur cette heu ce travail qui n'est pas prescrit.

Donc c'est-à-dire que dans notre cahier des charges ou autres choses y a rien de notés, mais en fait c'est une problématique sociale, une problématique qui va être réelle à laquelle on va devoir donner une réponse concrète avec du travail, avec des téléphones mais dont rien n'est noté ou palpable. C'est une problématique réelle qui est nouvelle, qui doit être traitée et peut être qu'elle ne rentre pas encore dans le cahier des charges ou si on parle en terme de toutes les compétences d'une éducatrice sociale. Peut-être que ça n'en fait pas partie de traiter une situation de maltraitance ou de harcèlement.

N: Est qu'il aurait hein besoin justement par rapport à si le cas se présente ? Si j'ai bien compris comme vous me l'expliquiez, si le cas se présente on vous le signale et c'est un petit peu au cas par cas qu'on improvise la prise en charge ?

J : : Ouais c'est un peu ça.

N : Hé est-ce que heu dans cette improvisation dans ce travail qui serait mis en place il y aurait une nécessité d'avoir une ressource ou un besoin spécifique que l'on pourrait apporter au professionnel ou plusieurs outils nécessaires?

J : Mmmen, moi je pense parce qu'en fait, euhm, disons que le bons sens commun et que si un enfant qui va pas bien de toute façon on va informer les parents, si c'est en lien avec l'école on va informer l'école et puis après entre guillemets on va nous, surveiller la situation par rapport à l'UAPE. Alors après si on a une bonne collaboration avec l'école et si on a une bonne collaboration avec les parents entre « « « la situation pourrait être traitée puis plus largement ou on va pouvoir avoir des infos ou pouvoir collaborer mais il n'y a rien de défini c'est-à-dire mettons qu'il n'y a pas une bonne collaboration avec les parents, pas une bonne collaboration avec l'école. La situation va peut-être continuer ou on va peut-être pas pouvoir mettre un frein tout de suite donc c'est clair qu'au niveau du qui fait quoi ? Qui à la responsabilité de quoi ? Jusqu'où l'UAPE aura fait son travail ou non ? C'est très flou on a vraiment pas du noir-blanc on est dans du gris qui est vraiment très large et quand on sait justement que par exemple on a l'OPE (l'office de la protection de l'enfance), on a des organes de la protection de l'enfance on a aussi des organes on a Formation, on a aussi le Proventute qui sont des organes de prévention par rapport à l'enfance. Qui a un peu le rôle de définir cette procédure ? Qui doit faire la sensibilisation et où, comment ? Vu qu'il y a déjà des organes de prévention est-ce que c'est à eux, est-ce que c'est quelque chose à signaler à ses organes pour qu'ils puissent faire une prévention spécifique mais elle est fait en classe mais que du coup il aurait un besoin en lien avec l'UAPE et pis qui faudrait? Il faudrait avoir un positionnement très clair au niveau peut-être de l'Etat du Valais qui disent que bin voilà, quand il y a un cas de harcèlement scolaire c'est une première éthique réel-avérer puis du coup pis qui du coup qui est inquiétante et qui mérite peut-être une prévention. Primaire ou se secondaire ou tertiaire et du coup on veut faire de la prévention et on veut en faire et définir qu'on va la faire à tel endroit et après pour les cas qui sortent voilà comment procéder et sa on peut mettre une procédure à l'interne par exemple en UAPE qui sert par exemple au responsable ou peut-être au niveau de l'association de la petite enfance. Mais plus loin, on va être bloqué par cette barrière que de la famille et de l'école qui ne sont pas les mêmes territoires, quelle collaboration on a ? Pis là, l'enjeu il est une bonne collaboration pis que l'on puisse traiter la situation.

Mais il n'aura pas d'ordonnance entre guillemet de prescription qui va dire que dans ce cas là quand il y a du harcèlement, il faut que la famille soit avertie ou que je, il faut que l'école soit avertie et après il y a un réseau qui doit être organisé. Il n'y a aucune prescription donc du coup, tout est libre. Donc, disons que une clarification du qui fait quoi ou de responsabilité pour qui ou de comment bien gérer les situations par rapport à la problématique harcèlement par rapport à ce qu'on a..., là je ne me rappelle plus tellement exactement les préventions primaire-secondaire-tertiaire. Mais la primaire c'est quoi, c'est avant ?

N : c'est de manière générale.

J : De manière général, il y a une information entre guillemet, c'est qui faudrait que tout le monde, la société soient conscient que sa existe. Le harcèlement scolaire avec des enfants très jeune et que sa peut aller très loin donc de la dépression jusqu'au suicide que c'est dans nos cours d'école. Maintenant donc sa il faut déjà que cette information-là après que, euh, la prévention secondaire c'était ?

N : Plus pour la population à risque.

J : Donc la population à risque. Donc là on aurait, la population à risques pour ses enfants. Y en peut-être déjà qui est faite mais comment est-ce c'est faite déjà au niveau des écoles ? Est-ce que du coup, on devrait peut-être plus cibler dans les familles pour qu'il ait un regard, je veux dire, y a des enjeux. C'est que l'enfant soit averti qui peut le signaler et pis il faut que l'adulte qui l'accompagne soit assez averti pour repérer puis le traiter pis savoir que c'est grave. Donc on a cette information globale, après on a l'information peut-être ciblé au niveau de la population aussi mais la population cible c'est peut-être aussi les adultes qui sont autour puis après par rapport au professionnel pour les cas avérés, sa c'est le tertiaire c'est juste ?

N : Exactement.

J : Là pour les cas tertiaires quand tout à coup on a eu un cas et bien là ça devient compliqué parce qu'on touche le harcèlement scolaire, on est entre 3 zones. Surtout si on a en UAPE et donc du coup dans ses 3 zones, là, en cas, cela veut dire que ça s'est passé. Ça veut dire que c'est vrai, qu'est-ce qu'on doit faire ? Veut dire qu'on parle d'abus sexuel de ce genre de chose. Bon, il y a un signalement automatique à OPE, pis il a toute une procédure. Qui va suivre qui va, et il y a toute une information puis des étapes peut-être à réaliser. Et là maintenant, ça ça n'existe pas. Après qui doit faire quoi ? Je ne sais pas à quel point c'est de l'UAPE qui doit faire quelque chose mais du moins qui ait des signalements qui soit fait ou que ses situations peuvent être inscrites ou pas ? Je ne sais pas exactement.

Extrait de l'entretien de Madame T. mené à la fin septembre 2016.

N : Quels signes spécifiques vous permettent de déceler des situations de harcèlement entre pairs dans le cadre de votre structure ?

A : Moi je dirai que c'est plus, heum, soit sous interpellation de l'adulte, que l'enfant vient interpeler l'adulte par rapport à un phénomène qui se passe entre 2 ou 1 groupe d'enfants, donc par le biais de l'enfant, ou alors par le biais de l'observation. Parfois ce qu'on observe aussi, quand ça se passe en dehors des locaux, c'est aussi la relation que l'on a avec l'école. Donc c'est eu arrivé par le contact d'un instituteur ou d'une institutrice aussi.

N : Ils viennent spontanément vous donner l'information d'un souci ?

A : On est en collaboration assez proche ici avec les écoles et pis ça c'est quelque chose qui marche bien.

Heum, c'est pas rare qu'un instite m'appelle et puis « Là on pourrait regarder ce groupe-là d'enfants... » Nous on voit qu'il y a parfois heum, des difficultés qui peuvent se passer dans les moments d'attente. Sur notre commune spécifiquement, avec les arrêts au bus.

N : OK...

A : Et heu... En tout cas, le « » peut de soucis qu'on a eu de ce point de vue-là, les soucis qu'on a rencontré se faisaient beaucoup dans ces moments-là, ou alors sur les trajets.

N : Est-ce qu'il y a des adultes à l'arrêt du bus ?

A : Alors pas, mis-appart pour les tout-petits. Mais pour cette tranche d'âge... (bruits d'enfants qui jouent dehors) Vous voudriez qu'on ferme la fenêtre ?

N : Non c'est bon....

A : Ca va... Heu... Pour cette tranche d'âge 10-12 ans, non, ils ne sont plus sous la responsabilité de la structure. Donc voilà, mais pour les autres c'est vrai qu'on a toujours une éducatrice dans le bus. Mais les temps d'attentes ne sont pas contrôlés...

N : Et puis au niveau des observations en structure, ce serait au niveau de ce qui se passe entre les enfants ou plutôt au niveau d'un comportement particulier ?

A : Heu ouai... alors ça peut être les 2. Parfois le comportement ... le comportement heum, souvent c'est des enfants qui sont plus suivis, par ce qu'on voit qu'y a une dimension autour. Donc ben souvent l'observation est un petit peu plus portée sur ce qui peut se passer avec les pairs et puis sinon c'est plus l'observation d'un groupe d'enfants qui s'allieraient pour x raison contre un autre enfant.

N : D'accord ... Est-ce que vous pensez qu'un enfant qui fréquente l'UAPE est plus vulnérable qu'un autre élève qui rentre directement chez lui après l'école ?

A : Je dirais que non.

N : Pourquoi ?

A : Parce que souvent quand ils viennent ici, ils viennent en groupe. Peut-être que le sur le trajet à la maison, ils sont plus isolés... heum... s'ils arrivent à la maison... heum... la relation elle est quand même différente aux parents que dans une structure avec un personnel en place pour peut-être réceptionner aussi le message de l'enfant, je sais pas si des fois l'enfant il est plus libre peut-être de parler heu, de situation telle que celle-ci avec quelqu'un qui est hors de la sphère familiale. Donc, heu, ça reste des suppositions hein... Mais, on peut voir que souvent c'est nous qui annonçons certaines choses aux parents. Et que les parents sont... ça c'est plus un constat par contre, que les parents parfois sont étonnés parce que ils avaient pas pris conscience de ces choses-là...

N : Donc ça serait plus une ressource l'UAPE pour l'enfant que

A : Moi j'utiliserai dans ce sens là... Parfois je pense que les enfants ont peut-être soucis de rapporter quelque chose à la maison, de part, peut-être se faire gronder ou de part créer un souci aux parents. Heu... je les trouve assez naturel quand il arrive, quand il leur arrive quelque chose... d'en parler ici. Et souvent, la protection aussi je dirais, c'est les autres. Parfois l'enfant concerné n'en parle pas, mais les autres qui ont vu, en parlent. Et souvent on sait par ce biais-là. Et là on peut parler avec heu... avec l'enfant...

N : D'accord... Pensez-vous que l'EDE en UAPE a un rôle particulier à jouer en tant que ressource pour l'enfant dans ce cas ?

A : Oui, moi je pense... Que ce soit en termes de médiation, soit en termes de responsabilité. Que ce soit heu... en termes de sécurité... heu... oui, je pense que c'est tout à fait un rôle, ouai, une place qu'elle doit prendre même...

N : Selon vous, comment sensibiliser les enfants à cette problématique ?

A : Alors nous cette année, à l'UAPE, on a trouvé un programme, en lien plus avec Addiction-Valais, qui fait aussi de la prévention par rapport à ça, qui s'appelle heu... Tina et Tony hein... Ce sont 2 personnages qui racontent ce qui vivent au quotidien. Et je crois que parler du quotidien avec eux, de s'intéresser à ce qu'ils aiment, ce qu'ils n'aiment pas, à la différence, sont vraiment des thèmes qu'on peut aborder en UAPE et qui servent vraiment de prévention par rapport à ça... En tout-cas, ce programme quand je l'ai découvert, je l'ai trouvé très intéressant de par le fait qu'on peut aborder la thématique et par simplement des situations de la vie quotidienne. Et puis ça, ben ça montre ce qu'on peut vivre hein, l'alphabétisation émotionnel, de qu'est-ce que les autres ont le droit et pas le droit, quel est mon droit en tant qu'individu et puis ces 2 personnages ils sont ludiques et en fait, ils ont une vie heu... comme heu... comme chaque enfant de cet âge a, avec les **soucis** propres à cet âge. Nous parfois en tant qu'adulte, on s'éloigne un petit peu de ça je trouve. Alors, d'avoir, voilà, 2 images humanisées, qui rencontrent leurs soucis de leur âge et leur vie hein, pas que des soucis. Je pense que ça peut aider à parler de ces choses-là.

N : ça leur permet de s'identifier ?

A : Ouai, exactement...

N : Est-ce que lorsqu'un cas de harcèlement est déclaré, est-ce que les EDE qui se retrouvent face à cela, possèdent les ressources suffisantes/nécessaires pour mettre en place une procédure interne, ou pour traiter le cas ?

A : J'ai envie de dire que la pluridisciplinarité de l'équipe, le permet. Maintenant heu... J'sais pas si on a toujours les ressources, mais heu..., j'pense qu'on a les ressources, mais parfois c'est plus l'émotionnel qui prend le dessus.

Dans ces situations-là. Donc ce qui est important c'est d'aller par procédure. En tout cas, nous on a mis en place des procédures qui permettent 1 : d'en parler au sein de l'équipe en premier. Que après l'équipe prenne la décision d'avertir les parents en fonction de ces choses, et puis heu... et puis sinon on a le biais de la supervision, je pense que c'est toujours une ressources externe qui aide vraiment les équipe à pouvoir peut-être pouvoir cibler les interventions.

N : Ok....Et si ça devait se reproduire, de quelles ressources spécifiques externes (services spécialisés) souhaiteriez-vous disposez-ou que vous pensez qui manquerait pour la lutte et la prévention contre le harcèlement ?

A : Mmm... Bon, nous on a un psychologue attitré par rapport aux supervisions, donc ce serait d'abord à cette personne-là que je ferais référence... On parle toujours de l'équipe hein là... ?

N : Ouai, mais, pour cette équipe est-ce que vous imagineriez inventer une ressource, quelque chose qui n'existe pas. Que ce soit par exemple de nouvelles décisions politique ou une des choses misent en place de l'état, qui faudrait aux professionnels pour pouvoir être plus efficace dans leur intervention ?

A : Ok, je comprends, je comprends. Alors je vais prendre la situation que j'ai donnée au départ par rapport à la difficulté, heu... par rapport à ces arrêts de bus, où on sait qu'il y a passablement de bagarres, et que ces choses-là, je trouvais que ça mettait en péril quand-même la sécurité des enfants hein... Se faire pousser sur la route, des éléments qui peuvent être dangereux aussi... heum... Alors là on a interpellé directement la direction des écoles. J'pense que dans les communes comme la nôtre, le travail en réseau, il est important. On a des chefs de services, on collabore avec, entre chef de service par rapport à nos différents dicastères.

Aussi le fait qu'on est communale on a quand-même tout cet apport politique, par rapport aux conseillers qui est en charge de notre dicastère. C'est aussi des éléments qu'on rapporte. Et puis ça c'est des choses qui, à partir du moment où ça touche la collectivité, on voit qu'il y a vite un impact. Alors on a joué cette carte ... Après on a joué la carte de la prévention, par exemple si on prend les bus et la prévention dans les bus, on a fait appelle directement aux organismes qui s'occupent ça, en l'occurrence La Poste et tout ça... Où il y a quelqu'un qui est venu parler de la sécurité heu... ça c'était assez intéressant aussi comme travail. Après quand c'est plus relationnel ou psychologique, je pense que là alors on aurait plus attiré à une collaboration avec les parents où on peut peut-être orienter le parent vers un professionnel heu... spécifique.

N : Ok, ouai... Une question peut-être à laquelle vous avez déjà répondu, Qu'est-ce qui a déjà été fait pour prévenir ou lutter contre le harcèlement entre pairs dans votre structure ? Si des choses concrètes ont été mises en place ?

A : Ouai.... Alors les choses concrètes, ça a été ce programme, qui vient de débiter cette année au début de l'année scolaire, on trouvait assez intéressant de le mettre là,...heum... qui va accompagner sur une année et donc on verra les résultats, par rapport à la fin de l'année scolaire.... Heu... moi y a toute cette collaboration justement avec heu... entre l'école et les structures jeunesse, heu.... Aussi par rapport aux cars, heu... voilà, en tout cas, c'est ça qui a été mis en place cette année par rapport à l'UAPE

N : Humm... Et comment évaluer, au niveau des résultats de ces interventions ? Humm Je sais pas si les autres années il y avait déjà eu des actions de sensibilisation ou de prévention et si vous pouvez juger les évaluations, qualitatif des interventions ?

A : Ouai, du coup, j'ai pas tellement de..., j'peux difficilement... j'ai pas de recul, par rapport à ça... Ce que je peux dire par contre, c'est, heu..., sur ces 4 ans, ça fait 4 ans qu'on a investi ces locaux, heu... donc on a augmenté la population et heu..., ce que je peux dire, c'est que bien-sûr, plus y a d'enfants, plus y a..., plus on est confronté à ces problématique là...

N : Ouai...

A : Et ce que je vois, c'est que les problématiques, elles montent quand même en puissance. Donc heu... je sais pas sur quoi il faut mettre ça, mais je sens actuellement que c'est important de parler de la différence, que c'est important de parler, oui mais... heu... voilà de la différence, qu'elle soit culturelle, qu'elle soit physique, qu'on soit fille, qu'on soit garçon, qu'on soit grand, qu'on soit petit... Parce que c'est surtout sur ces éléments-là que les enfants peuvent être, voilà heu... peuvent être harcelés, peuvent être déstabilisés en crèche. Il y a aussi tous ces élément de vivre ensemble. Heu... Je trouve que ce sont des éléments qui sont en UAPE, d'une prévention assez importante et qui commence à prendre vraiment un sens, parce que les UAPE ça reste quand-même, heu moi j'ai 20 ans d'expérience, mais ça reste quand même l'unité dans l'enfance qui est neuve. Et je vois qu'on commence à prendre des éléments du vivre ensemble, de respect et de ces choses-là... et là quand-même, il y a une certaine solidarité, je trouve heu, dans ces enfants qui se voient... heu... Les UAPE, ben ça accueillent des plus petits avec des plus grands où nous en a quand-même cette mixité qui est ensemble... et où on voit des alliances des plus grands qui vont prendre peut-être la défense de plus petits... et je trouve que là il y a un enjeu heu... collectif qui est aussi important. Moi je pense notamment à quelque chose qui n'a jamais été faite, mais la médiation par les pairs ou des choses comme ça... Je pense qui sont des pistes d'avenir...

Les grands-frères, on met un référent aux plus-petits, où j'pense que ça leur apprend à grandir, à avoir une responsabilité, et dans cette responsabilité, y a peut-être un respect différent face à l'autre, qui pourrait faire diminuer ces phénomènes-là. En tout cas moi je... je dirais que c'est quelque chose que j'ai pas encore d'expérience, parce que c'est quelque chose qui cogite dans ma tête, et je me dis, heu... ça commence à se voir la médiation par les pairs, heu, dans les cours d'école... heu j'crois que ça pourrait être quelque chose qui pourrait être tout à fait applicable dans les UAPE ou

N : Euh à Martigny, il y a les « Stop on discute » dans la cours d'école... Ils portent un gilet et gèrent et stop les conflits....

A : Ouai, c'est super ! Je trouve ça... je trouve ça heu... vraiment, ouai, louable. Et puis je pense qui peut y avoir vraiment du développement là-dedans et je pense réellement que les enfants ont des ressources pour heu... pour pouvoir gérer certaines choses, à leur niveau, et sans forcément qu'il y ait toujours besoin de l'adulte.

N : Mmm... Une petite précision peut-être par rapport : Vous disiez que ça monte en puissance ? Ce serait au niveau de la violence, où c'est plus violent ou ce serait au niveau de la quantité, où il y a plus de cas ?

A : Ouai... Moi je trouve qu'y a plus... je dirais les deux ! Je pense qu'il y a plus de cas, on a plus de situations familiales fragiles... ça c'est vraiment un constat. Heu... on a beaucoup d'enfants qui sont quand-même livrés à eux-mêmes sur les périodes du matin et du soir, où on a bien un accueille, une bonne prise en charge sur midi mais où, d'un point de vue socio-économique, ça coute, donc heu, les parents voient la nécessité du repas de midi mais ont peu encore l'impact de tout ce qu'il peut y avoir au niveau psycho-social de la prise en charge en UAPE. Donc ils se disent, bon, on va à ce repas de midi. Mais je pense que le soir on peut réellement faire un travail en UAPE, et on n'a pas assez de 10-12 ans.

N : Mhmmm...

A : Dans ces tranches d'âge, pour pouvoir le faire. Et pourtant je pense que ça changerait vraiment la donne éducative ! Je trouve vraiment que c'est les priver d'une expérience qui pourrait être autre que cette garde de midi au niveau d'offrir le repas quoi... où on voit en fait que on peut relativement peu travailler à midi, parce que c'est une tranche horaire qui est courte et je crois que le besoin à ce moment-là, même si il y a ces discussion à table etc... Donc ça c'est une des données, je pense qu'on a des des familles qui sont, en tout cas nous ici dans la région, qui sont de plus en plus précaires aussi. Et l'autre donne, au niveau de la violence physique heu... voilà... Alors on sait qu'ils sont, hein, dans une tranche du développement où cette stimulation physique est importante pour eux, mais où parfois les coups peuvent être relativement violent.

N : Est-ce que vous avez rencontré des difficultés dans ce qui a été mis en place dans cette approche préventive ? Avez-vous identifié des difficultés dans l'approche, des problèmes dans la mise en place de ces programmes ?

A : Ben je dirais qu'on a toujours plus été surpris en bien qu'en ... Moi j'ai une équipe qui est très sensibilisée à ça... Je les trouve très à l'écoute, je trouve qu'elle remarque vite les choses et qu'elle ne laisse pas trainer les choses. Donc ça, c'est pour ça que souvent ça vient plus des équipes. Et puis heu... les enfants, ils sont assez ouverts à parler de ces choses-là, des thèmes, on a fait une boîte à idées aussi des thèmes qu'on pourrait parler qui leur posent problème à l'école ou dans la cours entre les copains, à l'UAPE... et tout ça...

Et c'est vrai qu'elles sont très prenantes de ça, donc heu... moi j'ai pas trouvé difficile d'aborder en équipe ou avec les enfants ces difficultés-là. Je trouve que même, ils sont en demande de **décharge** émotionnelle ou envie de partager « Oh tu sais c'est pas facile » et puis heu.. et puis ça je trouve que c'est assez intéressant, parce que, ouai, je les trouve tout à fait en lien avec ce qu'ils vivent et puis je crois qu'ils aiment bien aborder aussi ces soucis-là. Donc, actuellement, non, on n'a pas trop de..., je vois pas en tout cas... je vois pas...

N : Et pour la suite, pour les années futures, comment envisagez-vous la suite de ce travail de prévention ?

A : Alors on va voir ce que « Tina et Tony » vont donner par rapport à ce quotidien... Moi je crois que c'est important, justement d'aborder heu.. la chose, pas spécifiquement, mais globalement... Je...En tout cas c'est comme ça que je le vois. Heu je crois que ça fait partie de quelque chose que l'enfant peut vivre, j'ne dis pas doit, mais peut vivre et heu... c'est ben, quelles ressources il a autour, et pour pouvoir développer les ressources qu'il a autour il faut pouvoir en avoir parlé. Donc je crois que user, ben voilà de leurs ressources, de qu'est-ce qu'ils aiment, de où ils peuvent aller s'ils ont un souci, ça, ça fait partie vraiment d'un élément qui peut peut-être le ramener, le cas échéant, vers l'endroit où aller frapper quoi... heu... L'idée serait de vraiment développer, en tout cas pour nous, pour l'instant, ce projet. Puis de voir qu'est ce qui peut en retomber. Quelque chose, je pense, qui serait intéressant aussi à sensibiliser, c'est heu.. une soirée parents ou quelque chose sur ce thème-là. Je trouve que c'est aussi important de sensibiliser les parents. Pas que les enfants. De ce qu'ils peuvent vivre, de qu'est-ce qui fait partie de quelque chose qui est « » normal dans les cours d'école. Mais de quand ? de quand ? La limite elle est où ? hein heu.. de qu'est-ce qui peut vivre, de comment ? De comment on peut protéger, sans surprotéger aussi... ça j'crois que c'est un équilibre qu'on trouve assez difficilement parce que qu'il y a des choses qui seront insoutenables pour un adulte, et que pour l'autre, ça fait partie du normal...

Annexes III : Tableau de synthèse des entretiens

Questions posées	Relevés de l'entretien No 1	Relevés de l'entretien No 2
<p>Quels signes spécifiques vous permettent de déceler une situation de harcèlement entre pairs dans le cadre de votre structure ?</p>	<p>Le mal-être de l'enfant qu'on va repérer ; un changement dans le comportement ; se voir par des interactions ; des signes qui vont montrer que l'enfant va pas bien ; Je pense que c'est qu'après avoir discuté avec l'enfant en entretien qu'on peut se rendre compte s'il y a quelque chose</p>	<p>L'enfant vient interpeler l'adulte par rapport à un phénomène qui se passe ; par le biais de l'observation ; par le contact d'un instituteur ou d'une institutrice ; collaboration assez proche ici avec les écoles ; des observations de ce qui se passe entre les enfants ; un comportement particulier</p>
<p>Pensez-vous que l'EDE en UAPE a un rôle particulier à jouer en tant que ressource pour l'enfant dans ce cas ? (rôle particulier en comparaison avec les parents, les enseignant-e-s...)</p>	<p>Alors, oui, oui, je pense ; pour permettre de découvrir d'autre règle de vie ; les éducateurs pour les structures sont une ressource, que ce soit aider au bien être de l'enfant et donc ça veut dire repérer tous les possibilités de mal-être ; on a un but de socialisation ; on collabore avec les parents et l'école pour faire en sorte que l'enfant aille bien.</p>	<p>Oui, je pense ; que ce soit en termes de médiation ; de responsabilité ; de sécurité ; souvent c'est nous qui annonçons certaines choses aux parents, ils sont étonnés parce que ils n'avaient pas pris conscience de ces choses-là ; je pense que c'est tout à fait un rôle, une place qu'elle doit prendre</p>
<p>Pensez-vous qu'un enfant qui fréquente l'UAPE est plus vulnérable que celui qui rentre chez lui après l'école ?</p>	<p>Je n'y pense pas ; un bon suivi de l'adulte ; un regard spécifique ; il y aura une chance de plus que ce soit repéré et signalé ; ces adultes ont un regard bienveillant et attentif, sur cette problématique et par rapport au bien-être de l'enfant</p>	<p>Je dirais que non ; ils viennent en groupe, à la maison, ils sont plus isolés ; une structure avec un personnel en place pour peut-être réceptionner aussi le message de l'enfant ; l'enfant il est plus libre peut-être de parler de situation telle que celle-ci avec quelqu'un qui est hors de la sphère familiale ; Parfois l'enfant concerné n'en parle pas, mais les autres qui ont vu, en parlent. Et souvent on sait par ce biais-là</p>

<p>Selon vous, comment sensibiliser les enfants à cette problématique ?</p>	<p>Un discours après au niveau des familles ; gros enjeu au niveau de cadre de vie avec des règle de vie ; à pouvoir exprimer ce que chaque personne vit ; valider le fait qu'on a le droit de pas être bien ; permettre que les enfants s'expriment sur ce qui ne va pas et que ça permet peut-être de pouvoir en discuter ; enjeu au niveau du lien qu'on crée avec les enfants ; ça peut être des journées à thèmes ; des ateliers de réflexion ; créer un endroit vraiment sécurisé pour les enfants, pour qu'ils puissent déposer tout ce qui va et tout ce qui ne va pas</p>	<p>Un programme en lien avec Addiction-Valais : Tina et Tony ; parler du quotidien avec eux ; s'intéresser à ce qu'ils aiment, ce qu'ils n'aiment pas ; parler des différences ; parler des situations de la vie quotidienne ; l'alphabétisation émotionnelle, parler de qu'est-ce que les autres ont le droit et pas le droit, quel est mon droit en tant qu'individu ; s'identifier à Tina et Tony peut aider à parler de ces choses-là.</p>
<p>Lorsqu'un cas de harcèlement est déclaré, est-ce que les EDE possèdent les ressources suffisantes/nécessaires pour mettre en place une procédure interne ?</p>	<p>En termes de procédure pure, on n'a rien qui existe ; qu'il faudrait qu'on ait un téléphone aux parents, qu'on envoie une information à l'école, pis qu'on se donne peut-être 2 mois, 2 semaines d'observation</p>	<p>La pluridisciplinarité de l'équipe, le permet ; nous on a mis en place des procédures qui permettent 1 : d'en parler au sein de l'équipe, après l'équipe prend la décision d'avertir les parents en fonction de ces choses</p>
<p>De quelles ressources externes (services spécialisés) disposez-vous-en tant qu'EDE pour la lutte et la prévention contre le harcèlement ?</p>	<p>Moi je suis là en ressources pour ce genre de situations, pour après les traiter ; On a de la sensibilisation, on a des conférences ; on demande la collaboration du CDTEA qui nous attire une pédopsychiatre</p>	<p>On a le biais de la supervision, avec un psychologue attitré, qui est une ressource externe qui aide vraiment les équipes à pouvoir peut-être cibler les interventions ; on a une très bonne collaboration avec les écoles ;</p>
<p>De quelles ressources externes auriez-vous besoin souhaiteriez-vous disposer pour lutter efficacement contre le harcèlement ?</p>	<p>Une bonne collaboration avec l'école et une bonne collaboration avec les parents; clarifier de qui doit faire la sensibilisation et où, comment ? un positionnement très clair au niveau de l'Etat du Valais ; le temps on doit le prendre dans prise en charge. On n'a pas du temps supplémentaire ; une problématique réelle, faire apparaître ce travail dans le cahier des charges, un réseau qui doit être organisé pour transmettre l'information; une meilleure collaboration avec l'OPE</p>	<p>Un apport politique, par rapport aux conseillers qui ont en charge de notre dicastère ; une plus grande collaboration avec les parents</p>

<p>Qu'est-ce qui a déjà été fait pour prévenir ou lutter contre le harcèlement entre pairs dans votre structure ?</p>	<p>Nous avons un regard particulier vu que c'est déjà arrivé ; des ateliers à thème, ressource auprès d'Addiction-Valais et Pro Juventute pour bien faire les choses et comment animer ces ateliers ; l'enjeu dans le cadre de vie qui fait travailler le lien avec les enfants, on renforce cette position de l'UAPE comme îlot sécuritaire et sécurisé pour que les choses sortent d'elles-mêmes</p>	<p>Ce programme, qui vient de débiter cette année (Tina et Tony) au début de l'année scolaire ; toute cette collaboration justement entre l'école et les structures jeunesse ; parler de la différence, qu'elle soit culturelle, qu'elle soit physique, qu'on soit fille, qu'on soit garçon, qu'on soit grand, qu'on soit petit</p>
<p>Comment évaluez-vous les résultats de votre intervention ? Avez-vous remarqué des changements ?</p>	<p>J'ai trouvé frappant que du moment où la situation sortait et qu'elle était traitée par l'adulte, la situation en l'espace de quelques jours, pouf, il n'y avait plus rien ; c'est comme un feu d'artifices, ça explose, ça brille puis c'est terminé ; une rapidité qui m'a surpris, j'imaginai que ça allait durer longtemps, une fois que l'information est donnée, c'est comme un couvercle qu'on met tt de suite sur de l'eau qui bout et hop, c'est comme si on éteint la plaque</p>	<p>Plus y a d'enfants, plus y a..., plus on est confronté à ces problématique là ; ce que je vois, c'est que cette problématiques, elles montent quand même en puissance ; l'UAPE reste quand même l'unité dans l'enfance qui est neuve ; la médiation par les pairs sont des pistes d'avenir</p>
<p>Quels ont été les difficultés rencontrées dans cette approche préventive ? Avez-vous identifié des problèmes ?</p>	<p>Les difficultés c'est de faire ressortir la situation ; que des mots puissent être posés ; que l'enfant puisse verbaliser qu'y a un problème ; c'est tellement quelque chose qui sort de nul part qu'on peut faire face à une banalisation des adultes ; cette banalisation est un obstacle</p>	<p>Je dirais qu'on a toujours plus été surpris en bien qu'en mal ; je n'ai pas trouvé difficile d'aborder en équipe ou avec les enfants ces difficultés-là ; les enfants sont très prenants de ça, ils sont en demande de décharge émotionnelle et ont envie de partager leur difficultés</p>
<p>Comment envisagez-vous la suite de ce travail de prévention ?</p>	<p>Je pense que le facteur qui pourrait réduire le risque ou augmenter le risque, c'est comment l'enfant se sent dans la structure de l'UAPE , on passe l'information aux plus-grands, on en parle en équipe ; faire prendre conscience globalement que ça existe ; maintenir un regard particulier là-dessus ; continuer à faire des ateliers de sensibilisation ; maintenir un cadre éducatif avec des règles de vie qui sont posées pour créer du lien entre les enfants ; leur amener ces notions de respect ; continuer ce travail en toile de fond qui fait que l'enfant va bien</p>	<p>La médiation par les pairs c'est quelque chose qui cogite dans ma tête ; on va voir ce que le programme « Tina et Tony va donner ; je crois que c'est important d'aborder la chose, pas spécifiquement, mais globalement ; user de leurs ressources pour régler certaines choses à leur niveau ; leur indiquer de où ils peuvent aller s'ils ont un souci, ça, ça fait partie vraiment d'un élément qui peut peut-être le ramener, le cas échéant, vers l'endroit où aller frapper ; sensibiliser par une soirée parents ou quelque chose sur ce thème-là</p>

Annexes IV :

Charte de « harcèlement-entre-élèves.com »

Je dis non au harcèlement

Je suis courtois. Je respecte l'autre en ne l'insultant pas

et en ne lui donnant pas de surnom ridicule.

Je suis chaleureux et accueillant envers mes camarades de classe.

Je n'exclus personne.

Je suis témoin d'un acte grave :

insultes, jeux violents, harcèlement envers un ou plusieurs élèves.

Je brise la loi du silence.

Je suis solidaire. Je refuse la loi du plus fort.

J'accepte les autres et leurs différences.